

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2021-2022

Séance plénière du vendredi 29 octobre 2021

Compte rendu

Sommaire

 Pages

 EXCUSÉS
 3

 ORDRE DU JOUR
 3

 COMMUNICATIONS
 3

 • Composition des commissions
 3

 • Questions écrites
 3

 • Dépôt de projets de décret et de règlement budgétaires
 3

 • Arrêtés de réallocation
 3

 • Anniversaires royaux
 3

 • Procédure de vote
 3

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

• PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 28 OCTOBRE 2021 VISANT À LA MODIFICATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 14 JUILLET 2021 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES LIÉES AU CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE ET AU COVID SAFE TICKET, LE FORMULAIRE DE LOCALISATION DU PASSAGER (PLF) ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES TRAVAILLEURS SALARIÉS ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS VIVANT OU RÉSIDANT À L'ÉTRANGER QUI EFFECTUENT DES ACTIVITÉS EN BELGIQUE

О	Discuss	SION GÉNÉRALE	
		iteurs : M. Alain Maron, ministre, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Delphine Chabbert, uc Vancauwenberge, Mme Farida Tahar, Mme Céline Fremault et M. Jonathan de Patoul)	4
О	Discuss	SION DES ARTICLES	8
DÉC	LARATIO	N DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT	
	(Ora	trice : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	8
DISC	CUSSION	DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT	
		iteurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman, M. Jamal Ikazban, Mme Elisa Groppi, e Farida Tahar, M. Christophe De Beukelaer, M. Jonathan de Patoul et Mme Victoria Austraet)	.12
RÉP	ONSE DU	GOUVERNEMENT	
		teurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, e Elisa Groppi et M. Jonathan de Patoul)	.27
VOT	E NOMINA	ATIF	
À F C D L	LA MODIFIC LAMANDE, L OMMUNE, L ES DONNÉE E FORMULA ERSONNEL	DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 28 OCTOBRE 2021 VISANT CATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 14 JUILLET 2021 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE CONCERNANT LE TRAITEMENT ES LIÉES AU CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE ET AU COVID SAFE TICKET, NIRE DE LOCALISATION DU PASSAGER (PLF) ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS VIVANT OU RÉSIDANT ER QUI EFFECTUENT DES ACTIVITÉS EN BELGIQUE	. 32
CLÔ	TURE		. 32
ANN	EXES		
• A	NNEXE 1 :	ACCORD DE COOPÉRATION DU 28 OCTOBRE 2021 VISANT À LA MODIFICATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 14 JUILLET 2021 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES LIÉES AU CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE ET AU COVID SAFE TICKET, LE FORMULAIRE DE LOCALISATION DU PASSAGER (PLF) ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES TRAVAILLEURS SALARIÉS ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS VIVANT OU RÉSIDANT À L'ÉTRANGER QUI EFFECTUENT DES ACTIVITÉS EN BELGIQUE	. 33
• A	NNEXE 2 :	RÉUNIONS DES COMMISSIONS	. 37
• A	NNEXE 3 :	ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION	. 38

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 8h33.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 15 octobre 2021 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Mme Stéphanie Koplowicz et M. Emin Ozkara ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de ses réunions du vendredi 22 octobre et du mercredi 27 octobre, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 29 octobre 2021.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Composition des commissions

Mme la présidente.- Par courriel du 26 octobre 2021, le groupe PS m'a fait part des modifications suivantes au sein des commissions :

- commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme :
 - Mme Isabelle Emmery remplace M. Martin Casier en qualité de membre effective ;
 - M. Martin Casier remplace Mme Delphine Chabbert en qualité de membre suppléant ;
- commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé: Mme Leila Agic remplace Mme Delphine Chabbert en qualité de membre effective;
- Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes: Mme Isabelle Emmery remplace Mme Delphine Chabbert en qualité de membre.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Dominique Dufourny, Mme Anne-Charlotte d'Ursel et Mme Françoise Schepmans à Mme Barbara Trachte;
- M. David Weytsman à Mme Barbara Trachte et M. Alain Maron :
- M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudi Vervoort.

Dépôt de projets de décret et de règlement budgétaires

Mme la présidente.- En date du 27 octobre 2021, le Gouvernement francophone bruxellois a déposé les projets de décret et de règlement ajustant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021, d'une part, et contenant le budget initial de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022, d'autre part. Ils vous seront adressés dans les meilleurs délais.

Arrêtés de réallocation

Mme la présidente.- Le Gouvernement a fait parvenir trois arrêtés de réallocation au Parlement en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés est annexée au présent compte rendu.

Anniversaires royaux

Mme la présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Son Altesse Royale le Prince Laurent à l'occasion de son anniversaire.

J'ai également adressé mes félicitations à Son Altesse Royale la Princesse Élisabeth, duchesse de Brabant, à l'occasion de son anniversaire.

Procédure de vote

Mme la présidente.- Pour pouvoir voter, je vous signale que vous devez utiliser le lien reçu par courriel à 7h48, qui sera actif à 9h30.

Notifications

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 28 OCTOBRE 2021 VISANT À LA MODIFICATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 14 JUILLET 2021 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL,

LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES LIÉES AU CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE ET AU COVID SAFE TICKET, LE FORMULAIRE DE LOCALISATION DU PASSAGER (PLF) ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES TRAVAILLEURS SALARIÉS ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS VIVANT OU RÉSIDANT À L'ÉTRANGER QUI EFFECTUENT DES ACTIVITÉS EN BELGIQUE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret portant assentiment à l'accord

de coopération du 28 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'Union européenne et au Covid Safe Ticket, le formulaire de localisation du passager (PLF) et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique [doc. 61 (2021-2022) n° 1].

Le Bureau élargi a fixé les temps de parole de cette discussion, en application de l'article 48.3 du Règlement, comme suit :

- Gouvernement : 10 minutes ;
- groupes politiques avec deux orateurs mandatés : 10 minutes ;
- indépendants et orateurs non mandatés : 5 minutes ;
- réponse du Gouvernement et répliques : 5 minutes.

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

M. Alain Maron, ministre.- Cette deuxième modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 fait suite au déclenchement de la phase dite fédérale, même si vous vous souvenez que, lors de la préparation de la rédaction de l'accord de coopération, nous étions dans la perspective d'une sortie progressive de la phase fédérale, en tout cas à partir du 31 octobre.

Les textes ont été rédigés en ce sens, mais depuis lors, la situation a changé. La situation d'urgence épidémique va être déclarée conformément à la loi pandémie fédérale, et en raison de l'aggravation de la situation sanitaire dans l'ensemble du pays. L'arrêté pris dans le cadre de la loi pandémie sera publié en même temps que les actes d'assentiment à cet accord de coopération.

L'accord de coopération du 14 juillet prévoyait qu'en cas de déclenchement de la loi pandémie, les décrets et ordonnances pris par les entités fédérées soient suspendus. Pour continuer à utiliser le Covid Safe Ticket (CST), il fallait que les parties à l'accord de coopération adoptent un nouvel accord de coopération de rang législatif pour les secteurs tels que l'HORECA, les foires et congrès, les centres de sport et de fitness, les établissements de secteurs culturel, festif et récréatif, et les établissements de soins pour personnes vulnérables.

Pour les événements de masse et les discothèques, il fallait soit un arrêté d'exécution, soit conclure un accord de coopération d'exécution. En raison de la difficulté d'agir dans le cadre de l'accord de coopération et de dégager un socle commun entre toutes les entités pour l'usage du CST, il a été jugé plus judicieux – les textes bruxellois et wallon venant juste d'être adoptés – de leur permettre de déployer leurs effets en ce qui concerne les secteurs et de prolonger le régime de l'accord de coopération pour les événements de masse et les discothèques. Sans quoi, ces activités se seraient arrêtées au 31 octobre.

C'est dans ce cadre et pour ces raisons que l'article 2*bis* de l'accord de coopération est modifié.

Pour ce qui est du nouveau régime, l'utilisation du CST pour accéder aux événements de masse et aux discothèques n'est plus régie par un décret ou une ordonnance des entités fédérées, mais est explicitement réglementée par l'accord de coopération et l'accord de coopération d'exécution. D'autres modalités d'exécution, pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les dispositions de l'accord de coopération d'exécution, peuvent être réglées par un arrêté pris dans le cadre de la loi pandémie.

Il reste possible, pour les entités fédérées, d'imposer des mesures plus strictes, notamment des jauges plus basses pour les événements de masse. Pour autant que la situation épidémiologique l'exige, les bourgmestres et gouverneurs ont également la possibilité de prévoir des modalités plus strictes pour les événements de masse sur leur territoire. Ils doivent, pour ce faire, obtenir le consentement du ou des ministres fédéraux compétents. Le bourgmestre qui décide d'une telle mesure doit également recueillir l'avis du gouverneur compétent.

Pour l'HORECA, les foires et congrès, les centres de sport et de fitness, les établissements des secteurs culturel, festif et récréatif et les établissements de soins pour les personnes vulnérables, les décrets et ordonnances des entités fédérées ne sont pas suspendus. Ils continuent à s'appliquer pour autant qu'ils ne soient pas en contradiction avec des mesures plus strictes qui auraient été décidées par le Comité de concertation et avalisées dans un arrêté d'exécution pris sur la base de la loi pandémie du 14 août. Par mesures plus strictes, il est entendu, par exemple, une mesure de confinement ou de fermeture secteur par secteur. L'objectif est d'empêcher une entité de contourner ces mesures éventuelles par l'utilisation du CST.

L'accord de coopération précise également que les décrets et ordonnances entreront à nouveau en vigueur dès que la situation d'urgence épidémique aura pris fin. Nous ne devrions donc pas avoir à remodifier les textes ultérieurement.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- L'aggravation de la situation sanitaire dans le pays est un fait et elle touche également notre Région. Comme vous le savez, le groupe MR a accueilli favorablement l'accord de coopération en juillet dernier, car il visait non pas à restreindre, mais à restaurer nos libertés. Grâce au CST, il a d'ailleurs été à nouveau possible de voyager en Europe, d'assister à des événements de grande ampleur et de rouvrir progressivement les lieux culturels.

Il nous est aujourd'hui proposé de modifier de façon très limitée cet accord de coopération, la situation sanitaire actuelle ne rendant pas possible un retour complet à la normale. Ces modifications permettront à la Région de garder une certaine marge de manœuvre lors de l'application de la loi pandémie. Ses ordonnances pourront continuer à s'appliquer si elles ne sont pas en contradiction avec des mesures plus strictes décidées par le Comité de concertation.

Le groupe MR votera en faveur de l'assentiment à l'accord de coopération. La situation sanitaire se détériore une fois de plus et il faut y être particulièrement attentif. C'est un coup de massue pour bon nombre de citoyens qui ont fait l'effort de se faire vacciner pour se protéger eux-mêmes mais aussi protéger les autres.

Le texte que nous nous apprêtons à voter offre aux différents niveaux de pouvoir les outils nécessaires pour prendre les mesures efficaces qui s'imposeront dans le cadre de l'activation de la loi pandémie.

La vaccination – on l'a dit et répété – est la clé pour sortir de la crise et demeure bien évidemment indispensable à nos yeux. Il serait effectivement fallacieux de croire que la lutte contre le virus est aujourd'hui arrivée dans sa phase

finale. Les infectiologues sont d'ailleurs formels sur la question : la faiblesse de la couverture vaccinale met des centaines de milliers de personnes à risque en danger.

Nous insistons depuis longtemps sur l'importance de cette couverture. Il faut évidemment continuer à souligner qu'un peu plus de la moitié de la population bruxelloise est entièrement vaccinée, ce qui est trop peu. Nous encourageons chacun, dans les compétences qui sont les siennes — et elles sont parfois fragmentées sur les questions de santé, singulièrement à Bruxelles — à agir pour encourager cette vaccination, rappeler l'importance des gestes barrières et lutter contre les fausses informations et toute forme de désinformation.

Mesdames et messieurs, au-delà de ce texte, il reste à chacun beaucoup de pain sur la planche. J'espère que les mois qui viennent nous permettront enfin de sortir progressivement, mais de façon définitive, de cette pandémie qui marque notre société depuis maintenant plus d'un an et demi.

Mme Delphine Chabbert (PS).- La crise de la Covid-19 nous amène pratiquement en temps réel à adapter nos législations et à passer d'ordonnances à l'assentiment d'accords de coopération, et cela à un rythme de plus en plus serré, inconnu jusqu'à présent. Auparavant, de tels assentiments étaient soumis au Parlement bien trop longtemps après les accords. Cette fois, c'est l'inverse, puisque l'accord de coopération prend toute sa place en temps réel.

Au niveau fédéral, une loi pandémie a finalement été activée. Elle était fondamentale à nos yeux pour garantir le contrôle démocratique, ce qui est essentiel, mais aussi pour mettre en œuvre, de manière claire et rapide, des mesures qui nous permettent de faire face à l'ampleur de la crise et aux défis socio-sanitaires qui nous attendent.

La Covid-19 n'a pas de frontières géographiques, ni culturelles, ni linguistiques. Alors, même si des sensibilités et des adhésions différentes aux mesures proposées peuvent exister, il faut veiller à la cohérence des dispositifs, tout en permettant des adaptations aux réalités de chaque entité et à la condition essentielle qu'ils n'entrent pas en contradiction les uns avec les autres, voire en conflit.

Donc, les propositions législatives, à tous niveaux, confèrent aux mesures un caractère limité dans le temps. Il importe pour nous de ne pas prolonger plus que nécessaire ces atteintes à nos libertés. Aussi un travail d'adaptation doit-il être mené pour que les durées d'application correspondent et, s'il faut opérer une suspension, que les dispositifs reprennent leur cours normal une fois que la situation sera à nouveau stable.

De plus, nous tenons à signaler la clairvoyance du Conseil d'État, lequel a signalé qu'il faudrait régler ces questions de calendrier et de tuilage entre les compétences des entités. Nous sommes donc, en quelque sorte, en train de répondre aux remarques émises par la section de législation du Conseil d'État. Une partition si complexe à jouer nécessite néanmoins de travailler et retravailler sans cesse nos textes.

Les conclusions de la commission spéciale Covid-19 que nous avons examinées hier en appelaient, selon nous, à la coordination et à la coopération. C'est ce que vise ce texte. Le groupe PS le soutiendra, bien entendu.

M. Luc Vancauwenberge (PTB).- Je commencerai par une remarque de procédure. Ce Parlement sert-il encore à quelque chose, selon vous ? À voir la façon dont vous bâclez les procédures, nous sommes en droit de nous le

demander! Une fois de plus, nous nous retrouvons à devoir voter en urgence un texte lié au CST, alors que nous ne l'avons reçu qu'hier et qu'il soulève des questions.

Ce n'est pas la première fois. Il devient de plus en plus évident que vous n'êtes préoccupé par les procédures de l'État de droit que lorsque cela vous arrange. Le Conseil d'État déclare qu'il faut un nouvel avis de l'Autorité de protection des données (APD). Apparemment, vous ne l'avez pas demandé. Et vous justifiez ce manquement par un argument rejeté par le Conseil d'État dans le même paragraphe, où il est dit que l'avis de l'APD est nécessaire.

Le but du texte est clair : rendre le CST imposé à Bruxelles compatible avec l'entrée en vigueur de la loi pandémie. Pour activer cette loi, le Gouvernement fédéral doit prendre un arrêté royal que le Parlement fédéral est tenu de confirmer dans les quinze jours, ce qu'il n'a pas fait. Tout cela pour activer une loi antidémocratique !

Ce qui est clair, c'est qu'une fois la loi pandémie lancée, le Gouvernement décide et plus personne n'a rien à dire. La loi pandémie, c'est une loi de pouvoirs spéciaux déguisée, un chèque en blanc donné au Gouvernement pour décider de tout. Le Parlement et les citoyens sont juste informés des choix après coup. Voilà votre belle vision de la démocratie!

Le PTB ne partage pas cette vision et ne pense pas que les meilleures décisions soient celles prises par quelques personnes dans un cabinet, sans contrôle, pour des mesures aussi importantes qui touchent à la santé, aux droits et aux libertés des citoyens. Nous avons besoin d'un débat démocratique qui implique les premiers concernés par les mesures à prendre.

Comme Marius Gilbert l'a déclaré récemment, demander l'avis de la population fait qu'elle se sent plus écoutée et qu'elle voit que les personnes dans lesquelles elle peut se reconnaître sont consultées, ce qui assied la légitimité du processus décisionnel et permet de trouver des idées plus ancrées dans le vécu des Bruxellois.

Les soignantes et soignants sont en première ligne au contact des malades, comme les enseignants et enseignantes le sont dans les écoles. Nous devons prendre des mesures pour que les écoles restent ouvertes en toute sécurité. En outre, les acteurs de la culture sont amenés à jouer le rôle de la police lors des événements et des représentations.

La voix des travailleurs compte et nous est utile. Il faut donc oser ouvrir le débat pour y inclure les travailleurs, les soignants, c'est-à-dire les héros de la crise du coronavirus. La population demande cette démocratie et cette participation. Tous les jours, la société est de plus en plus divisée, car vous continuez d'imposer des mesures aux Bruxellois, sans prendre en considération leur réalité. Là-dessus repose également en grande partie la question de la vaccination à Bruxelles, au-delà du problème fondamental de la faiblesse de la première ligne dans la Région.

Tout au long de la crise de la Covid-19, les droits fondamentaux ont été mis sous pression. Pourtant, 40 % des foyers épidémiques se forment dans les entreprises. Les Gouvernements ont toujours fait le choix de limiter la vie privée des citoyens, mais également d'empêcher toute forme de contestation. Nous avons ainsi restreint le droit de manifester et imposé des amendes « Covid-19 » aux syndicalistes alors que, pendant ce temps, les travailleurs s'entassaient dans les transports en commun pour se rendre au travail, sans que cela pose apparemment de problème.

Des mouvements de protestation ont lieu contre le prix de l'énergie, le dérèglement climatique ou encore le blocage salarial. Les gens en ont assez de lutter pour boucler leurs fins de mois. Ils ont peur du monde dont leurs enfants hériteront et ils ont le droit de le faire savoir. Il est hors de question de ligoter la démocratie et le droit à la contestation par de nouvelles restrictions, d'autant que nous pensons qu'elles sont inefficaces. Finalement, nous restons dans la gestion chaotique de la pandémie qui nous a menés à la situation actuelle. Comme avant, c'est le Gouvernement qui décidera de tout et qui recyclera les vieilles mesures qui n'ont pas fonctionné jusqu'ici.

La remontée des chiffres est inquiétante. Il faut évidemment prendre des mesures énergiques. Être responsable, c'est oser investir dans la première ligne, la prévention, le dépistage et le suivi des contacts. C'est oser prévoir des mesures de soutien aux personnes en quarantaine ; oser investir dans les mesures structurelles, comme les détecteurs de CO₂, la ventilation dans les restaurants, dancings, maisons de repos, etc. C'est aussi oser faire lever les brevets sur les vaccins, pour que tout le monde soit protégé. Ce ne sont pas les frontières qui vont arrêter le virus, qu'elles soient européennes, belges ou linguistiques. Pour mon groupe, c'est là que doit commencer la lutte contre le virus, au lieu d'activer la loi pandémie ou d'imposer le CST.

Dès le début des discussions sur la pandémie, le PTB s'est positionné contre cette loi. Elle est antidémocratique et nous restons convaincus que l'extension du CST n'est pas la solution la plus adaptée. Nous restons cohérents à tous les niveaux de pouvoir et allons voter contre ce nouvel accord de coopération. Nous ne pouvons rester muets face à de telles attaques contre les travailleurs, la société civile et les droits démocratiques.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Le groupe Ecolo sera aux côtés de ceux qui prennent leurs responsabilités, qui agissent et prennent des décisions dans l'urgence, même quand elles ne nous plaisent pas, parce que la situation le requiert, et non aux côtés de ceux qui restent au balcon et s'exclament : « Y a qu'à ! Y a qu'à ! Y a qu'à ! ».

Je l'ai dit en commission et je le répète ici : personne ne se réjouit de prendre des mesures dans l'urgence et de limiter certaines libertés, même si c'est pour en regagner d'autres. Qui aurait pu anticiper cette situation ? Il y a quelques semaines encore, nous pensions reprendre nos travaux en commission. Nous nous retrouvons parfois dans des situations d'incertitude.

Ce projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui, et qui porte essentiellement sur des modifications purement techniques, se justifie par une détérioration de la situation épidémiologique. On l'a vu lors du Comité de concertation de ce mardi, de nouvelles mesures ont été prises : le télétravail est à nouveau fortement recommandé, le port obligatoire du masque a été étendu un peu partout, etc.

Face à cette situation, la loi pandémie adoptée par le Parlement fédéral le 15 juillet dernier a été activée pour la première fois. Parmi les critères fixés par cette loi, qui n'est pas parfaite, certes, mais néanmoins nécessaire, figure notamment la surcharge grave de certains professionnels ou services de la santé. Nos hôpitaux sont surchargés! Que faire à la veille d'une semaine de vacances? Nous, élus, nous prenons nos responsabilités.

L'activation de ce texte de loi permet la prise d'une série de mesures harmonisées sur l'ensemble du territoire sur une base démocratique. Il est important que le Parlement continue à jouer son rôle de contrôle. Ce n'est donc pas un chèque en blanc. Je refuse de m'inscrire dans ce genre de

posture. Dans ce processus, notre rôle sera modeste puisqu'il s'agit pour nous de voter aujourd'hui un ajustement purement technique, à savoir la modification de la date du 31 octobre. En votant le projet de décret qui vise la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021, le Parlement permet à chaque niveau de pouvoir de prendre ses responsabilités.

Enfin, comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous ne le voterons pas de gaité de cœur, mais par responsabilité et par devoir. Nous ne pouvons prendre le risque de nouvelles fermetures de secteurs et d'aggraver la situation, vu la souffrance vécue encore aujourd'hui tant par ces secteurs que par la population. En revanche, nous demeurerons très attentifs à l'équilibre à garder entre l'impératif de santé publique, dans toute sa dimension de collectivité et de solidarité, et l'exigence de la sauvegarde des libertés individuelles.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je tiens à remercier M. Maron pour sa présentation de l'accord de coopération. Nous sommes amenés à approuver, dans une urgence encore jamais vue, une modification de l'accord de coopération du mois de juillet relatif au CST, dont la modification de septembre vient à peine d'être publiée en octobre. Principalement, l'accord de coopération modifie l'accord précédent pour qu'en cas de situation d'urgence épidémique, définie dans la loi pandémie, les entités fédérées aient toujours la possibilité, sur la base d'une approche différenciée, de prévoir l'utilisation du CST pour les établissements et infrastructures énumérés à l'article 1er, § 1er, alinéa 21 de l'accord de coopération. Cette possibilité s'applique tant que des mesures incluses dans les décrets, ordonnances et instruments d'exécution ne sont pas en contradiction - cela a été souligné - avec des mesures prises en vertu de la loi pandémie.

En d'autres termes, cette nouvelle modification de l'accord de coopération a pour objectif de s'assurer que, malgré la situation d'urgence pandémique, les ordonnances et décrets bruxellois et wallons en vigueur ne sont pas suspendus et peuvent continuer à s'appliquer.

Force est d'admettre qu'une telle situation, si elle ne s'inscrivait pas dans une terrible crise sanitaire, sociale et économique, prêterait à sourire. Après vingt mois de crise sanitaire, les différents Gouvernements du pays nous donnent toujours l'impression d'être dans une gestion de la crise à la petite semaine. Plus que jamais nos Gouvernements font preuve d'improvisation coupable et de contorsions inacceptables.

Pour en revenir à la procédure et au calendrier d'adoption de l'accord de coopération tel que modifié, le Conseil d'État a été consulté dans un délai que je qualifierai d'indécent. En effet, nous n'avons disposé de son avis qu'hier, sans traduction dans un premier temps et sans signature. L'APD n'a pas été consultée, alors que le Conseil d'État considère dans son avis qu'elle devait l'être.

Nous avons reçu le texte d'avant-projet mardi, sans aucune explication, et le texte de projet, jeudi. Ils doivent directement être examinés et adoptés en plénière par le Parlement francophone bruxellois et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale aujourd'hui, sans avoir fait l'objet d'une commission au préalable. Nous sommes forcés d'admettre que le Parlement se trouve dans des conditions inadmissibles pour étudier, discuter et adopter un texte d'une telle importance. Il est en effet essentiel car il touche à la santé, à la liberté et aux droits fondamentaux des citoyens, mais aussi à l'articulation entre les législations fédérales et celles des entités fédérées. Nous sommes très loin des conditions de travail préconisées dans les

recommandations Covid de la Commission communautaire commune, dont le suivi nous a été présenté hier par le Collège réuni.

Dans un second temps, je vais revenir sur la raison d'être de la modification de l'accord de coopération. Dans sa version antérieure, on pouvait lire que le Gouvernement fédéral devait, dans le cadre de l'enclenchement de la loi pandémie, prendre les mesures qui s'imposent, en les modulant le cas échéant selon les Régions et les provinces afin de tenir compte de réalités différentes, notamment les taux de vaccination et de contamination. Pourtant, dans le cadre de la présente modification de l'accord de coopération, les différents Gouvernements ont décidé d'improviser un régime permettant de combiner des mesures fédérales minimales, qui doivent toutefois être complétées par des mesures régionales, car elles sont insuffisantes pour la Wallonie et principalement pour Bruxelles.

Ainsi, le nouveau régime suscitera de grandes difficultés quant à la détermination des mesures régionales et fédérales applicables. Il s'agira également de savoir si les mesures régionales sont en contradiction avec des normes fédérales. Je souhaite bonne chance aux autorités qui seront chargées d'appliquer ces mesures, aux citoyens qui devront les respecter et aux juges qui devront statuer sur les contestations, qui ne manqueront pas de surgir, et déterminer la sanction à appliquer! S'agira-t-il d'une sanction fédérale ou relèvera-t-elle des entités fédérées?

En conclusion, je pense qu'il est essentiel que les Gouvernements sortent d'un certain jeu politique qui n'est pas très appréciable et s'assurent, surtout, d'une vision claire sur les suites de la gestion de la crise. Si nous sommes aujourd'hui dans cette situation, il y a toujours une part de responsabilité de celles et ceux qui nous dirigent. Nous sommes confrontés à une crise d'une telle ampleur que tout retard, où qu'il soit dans le processus – en matière de vaccination ou autre –, se traduit par des restrictions de libertés ultérieures qui sont plus fortes, par des efforts supplémentaires des soignants qui sont sous tension, par des personnes qui sont malades et par des décès supplémentaires.

Dès lors, nous ne voterons pas ce texte, non pas parce que la situation de la quatrième vague n'est pas considérée comme grave – elle l'est fondamentalement –, mais parce que la manière de procéder face à cette succession d'enchaînements et de consultations et l'absence de données de l'APD nous inquiètent fondamentalement sur le plan de la sécurité et de l'adhésion de la population, qui ne comprend plus rien à ce qui se passe aujourd'hui.

De même, nous sommes inquiets face à l'idée que le Gouvernement peut se faire d'un débat démocratique, qui doit se déployer avec sérieux. Nous formulerons donc une abstention sur ce texte.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Personne ne se réjouit de l'application du CST. Nous l'avons toujours tous dit. Il est évident que nous ne l'appliquerons pas de gaité de cœur. Comme cela a été rappelé par d'autres collègues, la situation actuelle est urgente ; elle l'est d'ailleurs depuis le début. Nous pouvons le déplorer et nous poser des questions. Notre Parlement le fait d'ailleurs lors des réunions de commission. L'endroit actuel n'est peut-être pas le lieu le plus approprié pour débattre de cette question, mais nous ne pouvons y couper.

Je vais vous citer une phrase de l'intéressante carte blanche écrite récemment par Yves Coppieters : « Vivre sereinement avec cette Covid-19, c'est adopter des stratégies de prévention par groupes cibles et sensibiliser l'ensemble de la population à une certaine vigilance dans ses comportements. ». Je pense effectivement que cette phrase synthétise bien l'enjeu actuel : comment apprendre à vivre sereinement avec le virus ?

Il y a peu, en Flandre, tout le monde avait jeté ses masques à la poubelle, pensant que la crise sanitaire était finie. Était-ce la bonne solution? Aujourd'hui, les Flamands doivent à nouveau porter le masque. Nous devons absolument nous montrer constants et cohérents dans les politiques que nous mettons en œuvre. Nous devons avoir le courage de faire preuve de nuance et chercher l'équilibre afin de lutter contre cette pandémie.

Mon groupe soutiendra ce texte, car il prend ses responsabilités. Je me permets toutefois de noter que nous attendons encore de recevoir l'avis de l'APD sur l'accord de coopération. Cela pose question et j'estime qu'il serait préférable, si une telle situation devait se reproduire, que nous disposions de cet avis avant de devoir nous exprimer.

M. Alain Maron, ministre.- Demander l'avis de l'APD me paraît formaliste puisque absolument aucune modification n'est intervenue dans le traitement de ces données depuis les textes que nous avions votés. Leur contenu étant inchangé, sur quoi doit porter l'avis de l'APD? Il faut savoir raison garder et s'abstenir de faire naître des craintes injustifiées.

Certes, les dispositions prises pour lutter contre la pandémie sont anxiogènes et il est vrai que les libertés publiques s'en sont trouvées altérées. Mais ce n'est pas une nouveauté et il nous faut l'accepter. Comment les humains se protègent-ils des pandémies si ce n'est en réduisant leurs contacts sociaux et en trouvant des solutions comme la vaccination ou la découverte de nouveaux traitements.

Nous sommes obligés de subir des désagréments depuis le début de l'épidémie. Personne ne conteste les défauts du CST, mais aucun système n'en est exempt et le CST permet au moins de réduire les risques. Force est de constater que les pays qui l'ont mis en œuvre rapidement, comme la France ou l'Italie, présentent des taux contaminations inférieurs aux autres.

À cet égard, Bruxelles peut également servir d'exemple. Il y a quelques semaines, d'aucuns se sont gaussés de notre empressement à mettre le CST en place. Les mêmes – je les entends encore –, nous ont reproché notre manque d'efficacité dans l'infléchissement des courbes de contaminations. Aujourd'hui, on constate que trois provinces du pays présentent des taux de contamination par habitant supérieurs à ceux que l'on observe à Bruxelles. Et six provinces affichent des taux de tests positifs également supérieurs.

La vaccination est l'arme la plus efficace, mais elle n'est pas absolue. Il faut qu'un maximum de citoyens soient vaccinés mais, même si cet objectif est atteint, d'autres mesures de prévention doivent être prises. À défaut, les contaminations repartent à la hausse et la pression sur les systèmes hospitaliers s'accentue.

Fort heureusement, nous pouvons compter sur la vaccination, sans quoi aujourd'hui, les hôpitaux seraient saturés et le système de soins serait par terre. Néanmoins, les soignants sont sur les genoux et les services de soins sont sous pression, y compris à Bruxelles, car les patients hospitalisés pour la Covid-19 le sont pour longtemps. Et plus encore quand ils sont hospitalisés dans les unités de soins intensifs.

Les taux de mortalité sont bien plus élevés que pour la grippe. Quand on est hospitalisé pour une grippe, c'est que

l'on a contracté une forme très grave à laquelle s'ajoutent d'autres pathologies. Les risques de décéder de la Covid-19 sont beaucoup plus élevés. Nous devons donc travailler sur la vaccination, et en même temps, prendre d'autres types de mesures. C'est ainsi que nous agissons sur l'ensemble du territoire belge.

Pour répondre au groupe PTB et éviter la confusion, je précise que les travailleurs sont exemptés de présenter un CST, quel que soit le lieu de travail. Les manifestants en sont eux aussi explicitement exemptés. On ne peut exiger de CST de la part des organisateurs de manifestations politiques sur la voie publique. Enfin, le CST ne peut pas non plus être demandé dans les transports publics. C'est une volonté politique, car les transports en commun donnent à bon nombre de personnes la liberté de circuler. Dans une Région comme Bruxelles, où un ménage sur deux n'a pas de voiture, il est absolument nécessaire que tout le monde puisse utiliser les transports publics. Certes, ceux-ci pourraient être des lieux de contamination, car ils sont parfois bondés. Aussi avons-nous renforcé les contrôles.

Je peux vous rassurer en disant que ce texte ne change rien sur le terrain. Il permet simplement de continuer à fonctionner comme nous l'avions annoncé précédemment en vous soumettant nos propres textes.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles.

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1er

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128 de celle-ci.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Assentiment est donné à l'Accord de coopération du 28 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

N'hésitez pas à déjà vous inscrire pour le vote, sans confondre avec le vote du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La séance est suspendue à 9h13.

La séance est reprise à 9h28.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale (DPG) du Gouvernement.

La séance se déroulera de la façon suivante :

- dans quelques instants, Mme Barbara Trachte, ministreprésidente, exposera la DPG du Gouvernement francophone bruxellois. Une copie de cette déclaration vous a été envoyée par courriel ce jeudi 28 octobre;
- dans la foulée, les députés inscrits dans la discussion prendront la parole et, dans ce cadre, je vous informe que les temps de parole ont été fixés par le Bureau élargi comme suit :
 - groupes politiques: 20 minutes (deux orateurs mandatés maximum);
 - indépendants : 10 minutes ;
 - orateurs non mandatés : 5 minutes ;
 - répliques : 5 minutes.

J'invite les présidents des groupes politiques à me faire connaître les noms des deux orateurs mandatés qui s'inscrivent dans la discussion ainsi que les noms des autres orateurs non mandatés. Il me manque encore quelques noms.

À partir de 14h00, l'ordre du jour et l'heure appelleront, le cas échéant, les questions d'actualité.

À l'issue de ces éventuelles questions d'actualité, nous entendrons la réponse du Gouvernement et les répliques.

La parole est maintenant à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente, pour la Déclaration de politique générale du Gouvernement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- La priorité de la Commission communautaire française, plus particulièrement en cette période de crise sanitaire, est de soutenir le public fragilisé. Cette priorité guide l'essentiel de nos actions dans leurs différentes composantes.

Pour atteindre ces objectifs, nous pouvons compter sur un modèle unique et singulier de partenariat entre le secteur public et les citoyens, à savoir le secteur associatif qui œuvre au quotidien pour les Bruxellois. Je voulais valoriser ce modèle hybride dans mon introduction en souhaitant un joyeux anniversaire à un noble centenaire. En effet, le 27 juin 1921, la loi sur les associations était votée. Cette loi occupe une place toute particulière dans l'histoire de notre démocratie, parce qu'elle offrait enfin un cadre légal à l'action collective de citoyens engagés pour les autres en matière d'éducation, de santé, d'action sociale et de culture.

Depuis l'adoption de cette loi, des associations ont fait progresser l'action publique en la questionnant, vers plus de cohésion, de participation et de démocratie. L'engagement et la créativité des associations ont permis des avancées extraordinaires en matière d'accès aux droits fondamentaux, aux droits sociaux, au droit de vote et à la sécurité sociale, et de participation des citoyens, de participation des plus exclus et de bien-être collectif.

Que serait Bruxelles sans ses associations et sans le soutien que la Commission communautaire française leur apporte ? Nous peinons à l'imaginer, car elles sont au cœur de notre vie et de celle de chaque Bruxelloise et chaque Bruxellois.

Chaque jour, la Commission communautaire française et plus de 2.000 associations œuvrent pour le bien-être des habitants de notre Région dans les domaines de la culture, du social, de la santé, de l'éducation permanente, de la petite enfance, de la jeunesse, etc. Elles se basent pour ce faire sur les réalités et besoins des Bruxellois, sont à leur écoute pour leur donner le pouvoir d'agir. La Commission communautaire française est un vaste écosystème composé d'une myriade d'asbl qui touchent à tous les domaines de la vie de nos citoyens.

Notre priorité va au soutien des publics les plus fragiles. Par conséquent, le rôle du Collège et des institutions de la Commission communautaire française est de soutenir le tissu associatif qui, au plus près des habitants, répond aux mieux à leurs besoins. Malheureusement, ces besoins sont encore trop nombreux. En témoigne le dernier baromètre social de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, qui a mis en lumière les fortes inégalités sociales et de santé sur notre territoire, inégalités que la crise a exacerbées.

Pour y faire face, les actions que je vais évoquer sont motivées par deux logiques majeures. Premièrement, le développement de structures de première ligne, seules à même de faire face aux problématiques sociales et sanitaires de plus en plus complexes que rencontre une partie très importante de la population bruxelloise. Ensuite, la crise a rappelé la nécessité d'aller à la rencontre des publics fragilisés ou isolés, d'où l'importance de développer l'offre de proximité, quelles que soient les matières traitées. Vous êtes d'ailleurs parvenus à cette conclusion avec les citoyens lors de la commission délibérative qui vient de s'achever.

Enfin, avant de vous exposer de manière plus exhaustive les actions que nous allons mener en 2022, je voudrais ajouter deux choses. D'abord, je tiens à remercier les agents de la Commission communautaire française, ainsi que toutes les associations. Pendant la crise, elles ont joué un rôle capital et il est important de le rappeler. Ensuite, comme évoqué en introduction, il y va d'un exercice un peu particulier puisque nous avons finalisé le budget 2022 et l'avons soumis au Parlement. Peut-être l'avez-vous déjà reçu sous une forme électronique. La démarche est donc curieuse : je ne peux pas encore vous parler d'un budget que vous avez peut-être déjà consulté et, lorsque nous nous reverrons dans une dizaine de jours, nous aborderons le budget qui donne consistance aux intentions dont je vous fais part aujourd'hui.

C'est un exercice un peu particulier pour moi, et j'imagine qu'il l'a également été pour vous. La balle est dans votre camp. Si vous souhaitez que nous procédions différemment, d'une manière qui soit plus confortable pour vous comme pour moi, je suis partante pour entamer une réflexion à ce suiet.

Après vous avoir expliqué nos avancées pour le secteur du non-marchand, je traiterai des politiques en matière de social-santé, avant d'enchaîner sur les questions de droits sexuels et reproductifs, d'égalité de genre, de handicap et de transport scolaire. J'aborderai ensuite les actions en matière d'enseignement, de culture et de petite enfance, pour terminer par les questions de cohésion sociale, de sport et de formation professionnelle.

Entrons maintenant dans le vif du sujet en commençant par le secteur non marchand. Un secteur essentiel à la qualité de vie de la population bruxelloise, un secteur mis sous pression également, comme je l'ai dit il y a un instant. Il fallait donc soutenir et renforcer les travailleuses et travailleurs de terrain de nos services agréés. Pour ce faire, nous avons dégagé en Région bruxelloise une enveloppe exceptionnelle qui atteindra plus de 55 millions d'euros au terme de la législature pour la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie). Nous en avons d'ailleurs parlé hier en commission spéciale.

Grâce au concours de la Région, le Collège a opté pour une politique ambitieuse pour soutenir ces secteurs essentiels et garantir leur attractivité. Depuis près d'un an, les discussions sont en cours concernant l'accord du non-marchand et l'affectation de ce montant, et nous espérons que le nouvel accord pourra, entre autres, être centré sur l'harmonisation et la revalorisation des conditions salariales, de même que sur le renforcement de la transition par la mobilité intrabruxelloise.

Ainsi, nous marquons de façon très concrète notre soutien aux nombreux professionnels qui rendent effectives nos politiques d'aide aux personnes et de santé.

Concernant les politiques de la santé et du social, la crise de la Covid-19 est venue confirmer, si besoin était, les besoins structurels des politiques bruxelloises en matière sociale et de santé. Grâce au tissu associatif qu'elle soutient et à l'ensemble des professionnels et bénévoles qui s'y investissent, la Commission communautaire française contribue au déploiement d'une première ligne social-santé intégrée et va à la rencontre des publics fragilisés ou isolés. D'où l'importance, non seulement, de développer l'offre de services de proximité, notamment en matière d'action sociale globale, de médiation de dettes, d'aide à domicile, de santé mentale ou encore de maisons médicales, mais aussi de favoriser les démarches de santé communautaire et de renforcer les actions de promotion de la santé. Cette volonté politique concerne également les primo-arrivants, et plus généralement les résidents étrangers, qui doivent pouvoir bénéficier d'un parcours d'accueil permettant leur participation sociale effective.

Comme vous le savez, les centres d'action sociale globale (CASG) jouent un rôle important d'accès aux droits, et donc de lutte contre les inégalités. Ils ont été renforcés en raison de la crise de la Covid-19 et nous avons décidé de pérenniser ce renforcement. Il en va de même pour les services de médiation de dettes, dont on connaît la saturation.

L'aide à domicile constitue, quant à elle, un moyen important de soutien aux personnes âgées qui souhaitent rester à domicile. La crise a encore accru cette volonté d'une part importante des personnes âgées. C'est pourquoi il était fondamental de renforcer le contingent d'heures d'aide à domicile. En 2021, nous l'avions augmenté de 5 %. Cette mesure est maintenue et devient structurelle.

En matière de santé mentale aussi, nous avons dû lancer de nouveaux projets et modes d'action. Cela a été amplement explicité lors de la récente commission consacrée à cette politique. Nous avons également voulu rendre structurels les moyens dégagés pour renforcer la mobilité des soins de santé mentale vers les personnes en difficulté, ainsi que pour créer des lieux de liens accessibles dans leur environnement proche.

S'agissant des maisons médicales, six nouveaux services et cinq nouvelles structures ont vu le jour en 2021. Pour 2022, nous avons déjà l'assurance de pouvoir agréer deux nouvelles structures et de continuer à soutenir le démarrage de jeunes structures. En trois ans, nous aurons agréé plus de maisons médicales que sur les onze années précédentes et soutenu le démarrage d'une dizaine de structures. Nous développons ainsi ce secteur primordial dans l'accompagnement de la population bruxelloise. Nous améliorons par là non seulement l'accessibilité aux soins, mais aussi notre action en matière de prévention et de promotion de la santé.

Plus généralement, en matière de promotion de la santé, le Plan stratégique 2018-2022 est en cours d'évaluation par nos services avec les opérateurs de terrain. Il sera revu à l'aune de ces évaluations et, bien sûr, des leçons de la Covid-19. Je peux déjà vous indiquer que je souhaite une meilleure lisibilité du plan et sa simplification. Par ailleurs, nous veillerons à axer plus avant le travail des services de promotion de la santé sur l'importance de la prise en compte des déterminants sociaux et environnementaux de la santé, et sur une approche locale du bien-être et de la santé dans le cadre du Plan social-santé intégré, qui verra le jour au début de l'année 2022.

Comme je l'ai dit, dans le même esprit de proximité, la Commission communautaire française a également la volonté de favoriser l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants. Un renforcement substantiel a donc été concédé, qui permettra de garantir l'entrée en vigueur du parcours d'accueil obligatoire dans de bonnes conditions, ainsi qu'un élargissement du public ayant accès au parcours d'accueil, tant le public visé par l'obligation que celui souhaitant suivre ce même parcours sur une base volontaire. Pour ce faire, la capacité des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) sera portée de 5.000 à 6.000 personnes et l'offre de cours de français, auxquels ce public doit impérativement avoir accès, sera fortement accrue.

S'agissant des droits sexuels et reproductifs, le soutien à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) poursuivra son chemin en 2022. Nous avons récemment eu l'occasion d'en discuter. Vous aviez alors pu examiner l'étude sur laquelle repose notre action. Pour rappel, le budget attribué à l'EVRAS a pratiquement doublé en trois ans.

Les récentes affaires d'agressions sexuelles et de viols de femmes dans des bars bruxellois nous confirment encore une fois l'importance, voire l'urgence d'axer nos politiques sur la prévention dès le plus jeune âge, en travaillant notamment sur les questions du consentement et de l'égalité. En 2022 sortira le référentiel ou « guide des contenus » en EVRAS. Cette année verra également la finalisation de l'accord de coopération avec les autres entités concernées.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, outre le soutien à de nombreuses associations, nous poursuivons la mise en œuvre du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

J'en arrive aux politiques d'égalité de genre, de fonction publique et de budget.

En matière de budgétisation liée au genre, avec l'aide de la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations, nous avons entrepris de nouvelles démarches afin d'intégrer le genre dans le budget ainsi que dans le processus de rédaction du rapport

« genderbudgeting ». Nous aurons l'occasion d'examiner ce dernier en profondeur dans quelques jours.

En ce qui concerne la fonction publique, la crise sanitaire a été le révélateur de nouveaux modes de fonctionnement, y compris pour l'administration. De nouvelles règles modernisées en matière de travail à distance entreront en vigueur en 2022. Elles seront soutenues par des processus internes numérisés et par une augmentation des capacités de travail collaboratif des services de l'administration.

Dans la continuité de 2021, les moyens informatiques seront à nouveau renforcés. La coordination des projets régionaux y trouvera sa place. Nous espérons voir le cadastre de l'emploi non marchand, développé en collaboration avec la Commission communautaire commune, entrer enfin en vigueur.

Nous resterons attentifs à ce que la Commission communautaire française conserve un équilibre positif, à travers sa politique numérique, entre les différents concepts de simplification administrative, sobriété numérique et droit à la déconnexion pour son personnel.

J'en viens aux politiques en matière de handicap. La politique de soutien aux personnes en situation de handicap est une politique d'inclusion qui englobe un ensemble de projets et de dispositifs essentiels pour les Bruxellois. Les besoins sont énormes et la politique mise en œuvre doit être ambitieuse afin garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap. La priorité absolue reste le développement de l'offre de services, tant d'hébergement – depuis le début de la législature, 107 nouvelles places ont pu être financées – que de répit et des services d'accompagnement.

L'exercice 2022 verra le Collège poursuivre la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement, qui a permis tout récemment d'inaugurer le département pour adultes « L'Aubier » de l'Institut royal pour sourds et aveugles. Le entend également Gouvernement poursuivre renforcement des services d'accompagnement. Il s'agit bien d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, constituant ainsi une alternative à la vie en institution. Les travaux visant à établir le cadastre de l'offre et l'étude des besoins ont été entrepris avec la Commission communautaire commune, Vlaamse Gemeenschapscommissie et la direction générale des personnes handicapées et confiés à Brussels Studies. Nous devons disposer de données chiffrées précises et correctes, outil de base d'un pilotage de l'action publique.

De même, l'étude de faisabilité pour la Maison de l'autisme a été lancée.

Pour conclure sur le chapitre du handicap, rappelons que la politique d'inclusion répond à un objectif transversal, partagé par l'ensemble du Collège. L'approche intégrée du handicap (handistreaming) sera renforcée ; il vise à intégrer la personne handicapée au sein des politiques déployées sur l'ensemble du territoire bruxellois, quel que soit le niveau de pouvoir.

En matière de transport scolaire, la Commission communautaire française a assuré, en 2021, le transport de 3.174 enfants porteurs de handicap dans 52 implantations d'enseignement spécialisé à Bruxelles. Pour assurer cette mission, la Commission communautaire française organise quotidiennement 224 circuits par l'intermédiaire de transporteurs privés, mais engage également 220 accompagnateurs scolaires. Au budget ajusté, l'engagement de quinze accompagnateurs et la mise en place de huit nouveaux circuits ont été actés.

Les moyens dégagés en 2021 ont permis de poursuivre la réforme du statut des accompagnateurs Commission communautaire française. Cette réforme avait pour objectifs de proposer aux accompagnatrices et accompagnateurs scolaires un contrat à durée indéterminée et de régulariser le régime juridique en vigueur pour leur emploi. Au 1er janvier 2022, tous les accompagnateurs scolaires seront soumis au même régime de contrat à durée indéterminée.

L'année 2021 aura également permis la réalisation de l'audit prospectif du service du transport scolaire. Cette étude avait pour objet de revoir le système du transport scolaire dans sa globalité afin de réduire les temps de trajet et mettre en place un nouveau logiciel adapté à la réalité bruxelloise. Les recommandations de cette étude seront mises en œuvre en 2022.

Ce travail sera articulé en plusieurs étapes. Dans un premier temps, il s'agira d'optimiser les circuits. Ensuite, dans un esprit d'autonomie progressive des enfants, un travail de sensibilisation sera entamé auprès des écoles et des parents afin de lancer des expériences pilotes telles que les rangs à pied et l'accompagnement dans les transports en commun. Enfin, un grand travail de communication sera lancé afin de faire connaître le service du transport scolaire aux écoles et aux parents, mais aussi aux autres niveaux de pouvoir et à la Commission régionale de la mobilité.

En matière d'enseignement, au vu de la tension démographique, la priorité en 2022 reste l'augmentation de l'offre de places, tout en améliorant les conditions de travail et d'enseignement.

Les deux grands projets d'infrastructures de la législature sont désormais en cours. Premièrement, la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active sur le campus du CERIA, d'une capacité, à terme, de 1.200 élèves. Le chantier est en cours et l'école Jules Verne, accueillant le premier degré, a ouvert ses portes dans des installations provisoires à la rentrée de septembre 2021. L'installation des deux écoles dans les nouveaux bâtiments est programmée pour la rentrée de septembre 2023.

Deuxièmement, l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, dédié à l'enseignement spécialisé, permettra d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap de type 2. Le début du chantier est prévu en 2022, pour une ouverture du nouveau bâtiment en 2024.

La lutte contre le décrochage scolaire constitue, également, une priorité majeure. Les ateliers de raccrochage scolaire organisés durant l'été 2020, en réponse à la crise sanitaire, ont été pérennisés et même amplifiés en 2021, avec l'organisation d'ateliers de printemps et d'été. Ils seront à nouveau organisés en 2022.

Par ailleurs, des moyens ont été dégagés pour pérenniser l'emploi en 2020-2021, en renfort des équipes chargées du suivi des élèves en difficulté au sein des écoles.

La crise de la Covid-19 a également fait resurgir la problématique de la fracture numérique avec une grande acuité. En tant que pouvoir organisateur, la Commission communautaire française a investi, dès 2020, dans l'achat et la mise à disposition de matériel informatique à destination des élèves et des étudiants les plus fragilisés. Ces investissements se poursuivent et se diversifient.

Enfin, le campus du CERIA, troisième campus étudiant sur le territoire de la Région, accueille près de 6.000 personnes sur un site de douze hectares. Il constitue un laboratoire formidable d'expérimentation pour un développement plus durable. Les nombreuses initiatives qui y sont menées, telles que la réalisation d'un jardin didactique et les

investissements en infrastructures et en équipements, seront poursuivies et enrichies de nouvelles actions, dans l'optique d'un campus remis à neuf et résilient.

J'en viens à présent à la culture. Malgré la crise, en 2021, la Commission communautaire française est restée aux côtés des opérateurs culturels pour garantir le maintien des activités et de l'emploi dans la sphère artistique et de la créativité à Bruxelles. Pour l'année à venir, l'action de la Commission communautaire française se renforcera encore pour améliorer l'accès à la culture des publics qui en sont les plus éloignés.

Afin de soutenir ce secteur, le Parlement francophone bruxellois a récemment adopté un texte encadrant l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs structurants de la Commission communautaire française, avec pour objectif d'améliorer l'accessibilité de la culture. Outre la perspective de stabiliser le travail des associations, il revalorise les subventions attribuées dans ce cadre grâce à une indexation automatique des subsides dès 2022. La prise en charge de l'évolution des coûts des asbl est une nécessité pour maintenir la qualité des activités proposées.

Les bibliothèques sont des lieux de sociabilisation et d'accès aux savoirs et, ainsi, des acteurs de proximité incontournables pour favoriser la démocratie et la démocratisation culturelle. Cette année, la bibliothèque de Forest sera subventionnée. D'autres, comme celles de Saint-Josse-ten-Noode, Koekelberg, Woluwe-Saint-Lambert ou Etterbeek, verront leurs subsides augmenter. Enfin, le secteur de la lecture publique sera davantage soutenu par l'intermédiaire d'une indexation sur les frais de fonctionnement des bibliothèques.

De nouveaux moyens sont également alloués à la mise en œuvre du Plan culturel, avec une attention particulière aux initiatives en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

De la même manière, le programme d'éducation à la culture « La culture a de la classe » sera mieux doté, avec pour objectif que chaque élève bruxellois puisse découvrir et expérimenter des pratiques artistiques durant son cursus scolaire.

Nous lancerons l'étude de faisabilité pour la création d'une Maison des cultures urbaines, un projet retardé par la Covid-19.

Cette année, nous vous présenterons l'étude au sujet du Guichet des arts, qui identifiera les besoins et l'offre existante en matière d'accompagnement des travailleurs intermittents du secteur créatif et culturel dans leur parcours professionnel

Enfin, dès le début du projet de candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture en 2030, la Commission communautaire française investira des moyens pour y impliquer tous les Bruxelloises et Bruxellois.

En matière de petite enfance, la Commission communautaire française continue de soutenir la création de places en crèches par le financement des infrastructures. La Commission communautaire française a financé l'ouverture de 1.367 places, et 883 places sont encore programmées. Les critères prioritaires restent le taux de couverture et les publics cibles comme les familles monoparentales ou les demandeurs d'emploi. Dans cette logique, la Commission communautaire française soutient l'Observatoire de l'enfant et son activité de suivi. L'année 2021 aura permis l'inauguration de la crèche Les Jardins d'Horta du Centre hospitalier universitaire Brugmann. Ce projet se distingue par sa démarche inclusive puisqu'il s'agit de la première crèche ouverte en Région bruxelloise qui

propose un programme d'inclusion pour dix enfants présentant un trouble du spectre autistique. Outre le financement des infrastructures, la Commission communautaire française apporte un soutien financier aux associations dont le travail s'inscrit en appui de la politique d'accueil de l'enfance à Bruxelles.

Dans le domaine de la cohésion sociale, le budget 2022 concrétise de façon importante la réforme législative de 2018 avec une augmentation significative des moyens de financement de cette matière. À côté des subventions liées au décret, le soutien aux projets qui ne rentrent pas dans ce cadre, comme les projets d'initiatives, sera maintenu et même renforcé afin de mieux couvrir la demande de formations citoyennes pour les primo-arrivants, dans le cadre de leur parcours. Par ailleurs, la Commission communautaire française souhaite développer le service citoyen conjointement avec la Région et a dégagé à cet effet des moyens conséquents en cohésion sociale.

Comme de nombreux autres secteurs, le sport fait partie de la gestion de la relance. La crise a été éprouvante pour de nombreuses activités sportives qui, fort heureusement, commencent à retrouver leur taux de fréquentation pré-Covid-19. C'est avec cette volonté de relance que le Collège s'est accordé pour augmenter le soutien des projets sportifs. Dans le même état d'esprit, le budget consacré aux activités sportives de loisirs destinées aux femmes précarisées a également été augmenté en 2022. Cela permettra de lutter efficacement contre la sédentarité, l'exclusion sociale et la précarité de certaines femmes.

Pour le reste, la Commission communautaire française poursuivra son soutien aux clubs et asbl sportives afin de permettre aux Bruxelloises et aux Bruxellois d'avoir accès à des activités de qualité à un tarif abordable.

J'en viens à la formation professionnelle. Depuis la réouverture des secteurs fermés, nous devons faire face à une augmentation du nombre de fonctions en pénurie, qui s'ajoutent aux métiers en tension existant depuis de nombreuses années. À cela se greffent encore des défis liés aux transitions écologique et numérique, qui ont un impact sur les compétences attendues par les employeurs.

Pour répondre à la question des métiers en pénurie et des métiers porteurs, nous allons mettre sur pied une stratégie de qualification-emploi, en concertation avec les interlocuteurs sociaux et les services publics d'emploi et de formation ainsi que leurs partenaires. Il est essentiel que des solutions concrètes et rapides soient mises en œuvre. Pour cela, des moyens ont été dégagés afin de renforcer les formations professionnelles et en alternance. De plus, nous allons mettre en place un Plan de lutte contre les métiers en pénurie en augmentant l'indemnité de formation pour les chercheurs d'emploi qui s'y forment et en intensifiant les collaborations avec les secteurs concernés par le biais des pôles formation-emploi.

S'agissant de la formation en alternance, il est essentiel que le nombre de stages augmente. Des moyens ont donc été dégagés afin d'engager des prospecteurs sectoriels chargés de promouvoir l'alternance.

Les compétences linguistiques constituent l'un des axes que le Collège soutiendra, grâce à la cité des langues qui ouvrira en 2022.

Enfin, en matière de relations internationales, des moyens sont disponibles pour soutenir les associations et les projets qui participent à la coopération entre notre institution et les pays avec lesquels nous avons conclu des accords bilatéraux. Il en sera de même pour les activités en lien avec la francophonie aux niveaux européen et international.

Comme déjà dit en introduction, l'exercice d'une DPG est légèrement absurde, parce qu'il concrétise des chiffres dont nous ne discutons pas encore aujourd'hui. L'essentiel est de retenir qu'il s'agit ici d'une DPG qui apporte du soutien et cultive de l'ambition, parce qu'elle se veut le reflet d'un ensemble de politiques et de projets qui sont amenés à répondre aux besoins des Bruxellois, dans une période particulièrement difficile.

Les inquiétudes et incertitudes liées à la Covid-19 sont encore largement présentes. Les conséquences de l'épidémie sur les citoyens, surtout les plus fragiles, ne sont pas près de s'estomper. Une partie des politiques que le Collège entend mener au cours de l'année à venir a pour objectif d'y répondre à très court terme. Une autre partie de ces politiques entend se projeter vers l'avenir, avec comme ligne de force principale l'émancipation des Bruxellois, quel que soit leur âge, leur genre, leur quartier, leur nationalité, leur langue, leur état de santé ou leur statut. Une attention particulière sera accordée aux plus nécessiteux.

Avec l'aide des services de la Commission communautaire française, la détermination des associations et tout ce qui les anime grâce au modèle hybride vanté en introduction de cet exposé, nous serons au rendez-vous pour mener à bien toutes ces ambitions. J'attends avec impatience vos encouragements, vos questions et éventuellement vos critiques à l'égard de l'ensemble des intentions présentées.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Cette nouvelle DPG pour l'année 2022 s'inscrit dans un contexte marqué par une relative résurgence de la Covid-19 et ce, après dix-neuf mois de crise sanitaire sans précédent. Les derniers chiffres relatifs à la vaccination, qui demeure aujourd'hui notre principale stratégie de sortie de crise, restent insatisfaisants en Région bruxelloise. À peine 54 % de la population est complètement vaccinée, soit un peu plus d'un Bruxellois sur deux.

Par son action dans des domaines comme le social-santé, les personnes handicapées, l'enseignement, la petite enfance, la culture et le sport, la Commission communautaire française a évidemment vu l'ensemble de son secteur associatif touché rudement et directement par la crise. Si différentes mesures ont été prises pour conjuguer la poursuite de ces missions essentielles et le respect des mesures sanitaires, il convient de remarquer à nouveau une transparence presque absolue de notre institution, tant au niveau de la gestion globale de la crise qu'au niveau de la communication. La communication politique de la Commission communautaire française, déià évanescente en début de législature, a encore diminué avec l'apparition du virus et malgré des compétences propres en promotion et en prévention de la santé ou dans l'action sociale.

Si votre accord de majorité prévoyait bien un renforcement des partenariats entre, d'une part, notre institution et, d'autre part, la Commission communautaire commune et la Région, un tel effacement de la Commission communautaire française n'était cependant pas prévisible. Ce paradoxe pourrait se justifier par la volonté de rendre la gestion de crise plus efficace en la concentrant au niveau de la Commission communautaire commune. Avez-vous, Madame la ministre-présidente, réalisé une évaluation permettant de conclure qu'en procédant de la sorte, la gestion a réellement été plus efficiente ?

Chers collègues, je vous invite à taper « Cocof » dans un moteur de recherche de votre choix. Sous l'onglet « Actualités », vous ne trouverez quasiment aucun article concernant le Collège. Par contre, vous trouverez plusieurs mentions de l'agent de liaison. Il s'agit manifestement du seul élément à avoir marqué durablement et tristement les esprits.

Il nous semble pourtant que certaines compétences, surtout dans le contexte actuel, pourraient être davantage mobilisées. Je reviendrai ainsi sur les propos du membre du Collège en charge de la Santé qui, il y a quelques semaines encore, expliquait qu'une des raisons du faible taux de vaccination résidait dans le manque d'accès à la médecine directe, 40 % des Bruxellois n'ayant pas de médecin généraliste.

Cette donnée étant particulièrement préoccupante sur le plan de la fracture sociale à Bruxelles, quelles nouvelles politiques ont-elles été mises en place par la Commission communautaire française dans le cadre de son réseau actif en prévention et en promotion de la santé, afin de renverser la tendance? Ne s'agit-il pas d'une priorité que la Commission communautaire française pourrait prendre à bras-le-corps dès 2022 ?

Madame la ministre-présidente, votre accord de majorité annonçait que le Collège s'inscrirait dans une culture d'évaluation permanente de ses politiques, afin d'en assurer l'amélioration continue. Étant donné que nous sommes désormais arrivés à mi-législature, pourriez-vous nous indiquer de quelle manière ces évaluations ont été menées et les pistes d'amélioration relevées jusqu'à présent ? Qu'est-il prévu pour renforcer cette culture de l'évaluation à partir de l'année prochaine ?

J'en viens au contenu précis de votre DPG, qui nous semble sommaire. Celle-ci ne comporte pratiquement aucune réelle nouveauté et se contente de reprendre succinctement certains éléments de votre accord de majorité. Vous l'avez dit, cet exercice vous semble curieux, voire absurde. Peut-être serait-il enfin utile de nous pencher sur sa validité, puisque cette absurdité est pointée d'année en année, de législature en législature.

Mon collègue David Weytsman complétera mon propos pour différents aspects relevant du volet social-santé. Concernant ces thématiques, je relèverai que vous mentionnez le soutien aux personnes âgées. Si cet axe avait été fort mis en avant au début de la crise sanitaire, il a été quelque peu éclipsé depuis lors. Pourtant, la crise a mis en exergue la situation d'isolement douloureusement vécue par un nombre important de Bruxellois âgés, de même que différents cas de maltraitance psychique et de malversations financières. Nous ne pouvons pas perdre cet enjeu de vue.

Vous nous apprenez que la mesure d'urgence qui visait à augmenter de 5 % le contingent d'heures d'aide à domicile devient désormais structurelle. C'est une avancée louable, mais qu'en est-il du renforcement des services d'écoute financés par la Commission communautaire française et du soutien apporté par le Collège à la mise en place de mécanismes devant permettre de lutter contre le sentiment d'isolement, tels que les initiatives de mobilité adaptée ou le système de taxis adaptés aux seniors ?

Pour ce qui concerne la politique relative aux primo-arrivants, vous annoncez que la capacité d'accueil des BAPA sera portée de 5.000 à 6.000 personnes. S'agit-il d'un engagement pour 2022 ou pour la deuxième moitié de cette législature? S'il s'agit d'un nouvel effort, même additionnel au parcours néerlandophone, il est encore loin

de satisfaire les besoins réels, à savoir entre 15.000 et 20.000 personnes à Bruxelles, selon les estimations.

En outre, bien que ce soit désormais devenu une triste routine, mon groupe déplore avec force que le parcours d'intégration obligatoire ne soit toujours pas d'application en 2022, alors qu'il était attendu pour 2020 et que le groupe MR le réclame depuis 2003. Quels sont les éléments qu'il reste à clarifier pour la mise en œuvre du caractère obligatoire de ce parcours, et quand sera-t-il une réalité?

Pour ce qui concerne la fonction publique, les nouvelles règles prévues en 2022 pour le télétravail seront-elles spécifiques au service public francophone bruxellois ou seront-elles calquées sur celles du service public régional de Bruxelles? Je me permettrai, par ailleurs, d'attirer votre attention sur certains services qui restent manifestement démunis, comme celui du contrôle interne ou la cellule de contrôle des subventions. Comment expliquez-vous cette situation préoccupante au regard de vos engagements en matière de renforcement du contrôle de l'administration, dont la gestion a été lourdement épinglée par la Cour des comptes?

Le secteur du transport scolaire a connu une évolution avec la présentation tant attendue de l'audit rétrospectif, qui nous apprend notamment qu'environ 200 points d'attention, incidents et plaintes sont recensés chaque mois, et que la durée moyenne du trajet des enfants est d'environ 1h30 chaque jour.

Vous annoncez que les nombreuses recommandations de cette étude seront mises en œuvre en 2022. Nous y serons attentifs l'année prochaine et attendons qu'un calendrier d'actions soit adopté dans les meilleurs délais afin de répondre à la nécessaire amélioration des circuits.

Le secteur culturel a été l'un des plus touchés par la crise. L'année passée, la Commission communautaire française avait créé un Fonds spécial de 1,2 million d'euros en vue de prendre en charge divers frais des opérateurs culturels. Nous espérons que la mise en œuvre du CST permettra aux acteurs culturels bruxellois de déployer à nouveau toute leur créativité, pour le plaisir du public.

Vous indiquez qu'une étude de faisabilité sera lancée en 2022 pour la création d'une Maison des cultures urbaines. S'il s'agit certainement d'un beau projet, vous estimez-vous réellement en mesure de le porter tant financièrement que politiquement? Outre l'impécuniosité de la Commission communautaire française, le projet de Musée des migrations en est toujours au stade du groupe de travail malgré de longues années de discussions sur le sujet. Nous exprimons dès lors nos interrogations et inquiétudes quant à cette nouvelle initiative.

L'investissement de la Commission communautaire française dans le projet de candidature de Bruxelles en tant que Capitale européenne de la culture en 2030 est très peu explicite. Quelles sont les étapes futures à ce sujet ? Cette candidature constituerait un magnifique levier pour dynamiser les opérateurs du milieu culturel bruxellois.

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, les directeurs de crèches nous rapportent qu'il n'y a pas de places disponibles avant un an minimum et que les listes d'attente ne cessent de s'allonger. Il était prévu que trois crèches inclusives voient le jour en 2021. Or, une seule crèche de ce type a été inaugurée jusqu'à présent. Qu'en est-il des deux autres ?

Nous entendons bien les critères prioritaires retenus. Pourriez-vous préciser le nombre de places qu'il est encore prévu de créer avec le soutien de la Commission communautaire française d'ici la fin de la législature ? Quelles zones géographiques seront-elles visées ?

Étant donné que le taux de couverture ne s'élevait qu'à 33 % à Bruxelles en 2019, quelle fraction de ce manque de places avez-vous réussi à résorber depuis le début de la législature ? Quel est l'objectif attendu d'ici la fin de la législature ?

Dans le contexte actuel de relance économique, nous assistons effectivement à une grave augmentation du nombre de métiers en pénurie. Pour le seul secteur de la construction, il y aurait 18.479 emplois vacants en Belgique. Lorsqu'on sait qu'environ 90.000 personnes cherchent de l'emploi à Bruxelles, on comprend à quel point la mise en œuvre de formations adaptées est cruciale pour que demandeurs d'emploi et employeurs se rencontrent.

Des annonces ont été faites récemment quant aux tables rondes organisées avec les secteurs concernés afin d'identifier si les formations existantes correspondent aux profils recherchés. La priorité doit en effet être l'adaptation des filières de formation aux réalités actuelles du marché du travail à Bruxelles. Dans ce contexte, nous espérons que la mise sur pied de la nouvelle stratégie qualification-emploi à partir de 2022 tiendra compte de toutes les insuffisances relevées dans les bilans du Plan formation 2020.

En 2022, il est prévu de porter le revenu de formation de deux à trois euros pour les métiers en pénurie. L'on sait en effet que près d'un chômeur sur cinq abandonne sa formation pour des questions de précarité. Nous saluons le fait que cette mesure ne soit pas appliquée à l'ensemble des formations et qu'elle réponde au contraire spécifiquement aux besoins actuels. Il s'agira néanmoins d'évaluer son efficacité.

Nous avons appris que la cité des langues ouvrirait ses portes en 2022. Sachant que 17 % des personnes inscrites chez Actiris ne comprennent pas la langue d'inscription de leur dossier, ce lancement est particulièrement attendu. Pourriez-vous nous informer sur sa mise en œuvre et sur les synergies éventuelles avec des outils existants comme l'application Brulinqua et les chèques langue ?

Enfin, Madame la ministre-présidente, je souhaite vous interroger sur la mise en œuvre des 22 recommandations émises par la commission délibérative. Avez-vous identifié les matières qui relèvent de la compétence du Collège et qui pourraient être mises en application dès 2022 ? Un budget particulier est-il prévu à cette fin ?

En effet, lorsque nous constatons le peu de suivi accordé aux résolutions parlementaires, dont certaines ont parfois été adoptées à l'unanimité, il y a lieu de s'interroger sur la place qui sera accordée aux recommandations afin que celles-ci ne demeurent pas lettre morte. Certains de mes collègues ont d'ailleurs eu l'occasion de vous interroger sur la mise en œuvre de résolutions adoptées sous l'ancienne législature. Une attention particulière sera-t-elle également accordée à la mise en œuvre d'anciennes résolutions en 2022 ?

Ne brillant pas par son caractère révolutionnaire, le Parlement francophone bruxellois est plutôt une sorte d'Assemblée « résolutionnaire ». Or si votre majorité souhaite réellement réenchanter la démocratie en développant de nouvelles formes plus participatives, il serait utile de commencer par mettre en œuvre l'ensemble des recommandations émises par les représentants élus par les Bruxellois et Bruxelloises.

Pour le reste, nous veillerons évidemment à examiner soigneusement les documents budgétaires qui nous seront soumis prochainement, en espérant qu'ils permettront de donner plus de consistance au panorama parfois impressionniste qui ressort de ces déclarations de politique générale. Il va sans dire que le groupe MR restera vigilant, singulièrement dans ce contexte de rebond de la crise sanitaire.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. David Weytsman (MR).- Le monde de la santé en 2021 n'est certainement pas celui de 2019. Je n'évoque pas seulement la crise actuelle, mais aussi les fractures sociales et sanitaires qui se vivent aujourd'hui à Bruxelles : une fracture entre ceux qui ont accès aux soins et ceux qui n'y ont pas accès, entre ceux qui peuvent payer leurs factures et ceux qui doivent reporter des soins, entre ceux qui sont sensibilisés et ceux que l'on oublie, et enfin, une fracture entre les notes d'intention du Gouvernement et les résultats.

Les chiffres sanitaires à Bruxelles sont vraiment préoccupants. La Région compte 25 % d'habitants qui se sentent en mauvaise santé, 30 % qui souffrent de maladies chroniques, 30 % de seniors isolés, et 40 % de familles monoparentales qui reportent leurs soins de santé pour des raisons financières.

Oui, je suis inquiet, mais pas résigné. L'inquiétude aujourd'hui, mais peut-être l'espoir demain... L'espoir, la volonté, la nécessité de faire mieux et plus ! Madame la ministre-présidente, nous devons faire plus pour la santé mentale des Bruxellois. Ils ne vont pas bien. Nous avons probablement tous autour de nous au moins une personne qui va mal. Ces troubles de la santé mentale, légers ou profonds, ont des répercussions importantes sur la vie quotidienne et professionnelle des personnes affectées et sur leur entourage.

C'est pourquoi je suis convaincu, ainsi que d'autres membres de la majorité, que notre Région a besoin d'une stratégie spécifique en matière de santé mentale. Nous devons être proactifs, faire tomber les tabous, en parler dans tous les quartiers, à tous les publics, qu'il s'agisse des jeunes, des seniors, des travailleurs, des indépendants, ou, évidemment, des personnes les plus vulnérables.

La Covid-19 a marqué tant les corps que les esprits. C'est la raison pour laquelle le MR a déposé dans tous les Parlements des textes afin de faire de cette cause une véritable cause nationale. Il s'agit d'appeler à une mobilisation collective.

Malgré les urgences, nous devrons également faire davantage en matière de promotion de la santé. Si la crise a évidemment concentré les efforts sur la lutte contre la Covid-19, de grâce, ne perdons pas de vue tout le reste. Quels sont vos objectifs en matière de prévention, notamment des cancers, de l'obésité et du tabagisme, qui touchent les jeunes également ? En cette saison, d'autres virus tuent également. Je pense bien sûr à la grippe saisonnière. Quels sont vos actions pour faire mieux en la matière ? Quels sont vos résultats ?

Par ailleurs, nous devons faire mieux également – et surtout – dans le domaine du handicap. Comme ce fut le cas pour la santé mentale, nous avons déposé une stratégie visant à faire de notre Région une véritable ville « handifriendly ». En effet, si notre Région a signé en 2015 la charte relative à une approche intégrée du handicap (handistreaming), si elle a adopté le Handiplan, il subsiste des fractures entre les engagements politiques, certes sincères, et la vie des familles épuisées.

Vous dites que la priorité absolue reste le développement de l'offre de services, tant pour l'hébergement et le répit que pour l'accompagnement. Vous dites que votre Gouvernement entend poursuivre le renforcement des services d'accompagnement. Comment allez-vous procéder ? Peut-être répondrez-vous à cette question lors des discussions budgétaires ? Pour quand pouvons-nous espérer des résultats concrets et rapides ?

Nous pouvons également faire mieux dans le domaine de l'aidance. Les aidants proches, dont 65 % sont des femmes, s'occupent de proches malades, vulnérables, âgés, pendant de nombreuses heures par semaine. Or, vous n'en parlez pas. Vous n'évoquez pas ces 18 % de Bruxellois - soit presque un Bruxellois sur cinq – ou les 40 % de jeunes Bruxellois qui sont des aidants proches. Si mon groupe a également déposé un plan d'action et de mobilisation en soutien aux aidants proches, c'est parce qu'il souhaite que votre Gouvernement fasse plus pour ces héros du quotidien. Plus pour soutenir les deux seules asbl - Aidants proches Bruxelles et Jeunes & aidants proches - qui s'occupent de cette matière. Plus pour mieux informer les aidants proches de leurs droits, mieux sensibiliser, mieux prévenir et les aider, notamment à propos de leur propre santé. Plus enfin pour leur offrir un peu de répit. Faites que les services de répit soient accessibles sur l'ensemble du territoire.

Chers collègues, nous devons nous unir pour faire mieux en matière d'EVRAS. L'actualité nous a largement rattrapés et nous a montré à quel point il y a urgence. J'ai vraiment l'impression que nous n'en faisons pas assez. Madame la ministre-présidente, comment comptez-vous généraliser l'EVRAS dans toutes les écoles et assurer l'obligation du décret missions de 2012 ? Où en sont les partenariats avec les maisons de jeunes, les clubs de sport et les centres culturels ? Nous souhaitons toucher tout le monde ; nous souhaitons toucher chaque jeune de chaque quartier.

J'aborde à présent la question du non-recours aux droits, qui a fait l'objet d'un travail approfondi en commission. Quelles recommandations comptez-vous intégrer dans votre politique et dans votre action? À l'époque, mon groupe politique avait insisté pour que les autorités bruxelloises agissent de manière proactive et informent de leurs droits les familles monoparentales, les indépendants et les commerçants, si durement touchés par la crise.

La Région wallonne a annoncé une enveloppe de 260 millions d'euros en vue de financer un accord non marchand 2021-2024. Ce montant est historique. À Bruxelles, tout prend toujours un peu plus de temps. Où en êtes-vous à propos de l'accord sur le non-marchand pour la Commission communautaire française ? Quels éléments du protocole d'accord non marchand du 18 juillet 2018 n'ont-ils toujours pas été mis en œuvre ? Comment expliquez-vous cette lenteur ?

Comme mon collègue, j'estime que nous pouvons faire mieux. Le groupe MR a déposé et déposera encore des propositions. Nous continuerons à proposer des pistes de solution à la majorité et nous espérons que ces propositions seront parfois approuvées par tout le monde. Nous le savons tous : seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Jamal Ikazban (PS).- Le Collège de la Commission communautaire française est bien représenté aujourd'hui, et je m'en réjouis.

J'ai attentivement écouté les propos du groupe MR et, notamment, de M. Van Goidsenhoven. J'ai ensuite introduit la requête « Cocof » dans mon moteur de recherche et il ne m'a renvoyé aucun résultat sur l'agent de liaison. En

revanche, lorsque j'ai saisi le nom de M. Van Goidsenhoven accompagné des mots « agent de liaison », un nombre impressionnant de pages m'ont été proposées !

Par ailleurs, je pense que M. Van Goidsenhoven n'a pas participé aux commissions délibératives. Quant au rapport qu'on lui en a fait, il ne devait pas être très fidèle à la réalité. Personnellement, j'ai participé à une commission délibérative qui s'est déroulée presque tous les dimanches du mois d'octobre. Elle a donné lieu à des échanges extrêmement positifs et constructifs.

Il est vrai que nous sommes largement sortis du cadre de la Commission communautaire française, ainsi que vous le faites à chaque fois que vous interpellez les ministres. Mais notre réflexion a abouti à 22 recommandations coconstruites par les parlementaires et les citoyens. Ceux-ci nous ont montré combien ils étaient inventifs et ce seul fait mérite tout notre respect. Je tiens à les en remercier ainsi que les collègues qui y ont consacré leurs dimanches.

Mais revenons-en à la DPG. L'importance de la Commission communautaire française en ces temps de doute s'est révélée comme jamais. Son rôle en tant qu'institution de proximité dans cette crise sanitaire a été essentiel et votre déclaration en témoigne. D'ailleurs, le Collège de la Commission communautaire française n'a vraiment pas à rougir de son action. Les défis étaient nombreux et il n'était pas sûr qu'ils soient tous relevés, mais les services et associations ont fait leur travail. Les matières personnalisables du social et de la santé leur ont permis de s'exprimer plus que jamais.

Nous avons pu compter sur les travailleurs de l'administration et des services agréés. Nous pourrons encore compter sur eux à l'avenir. Je voudrais leur rendre hommage et les remercier pour leur abnégation.

Tout d'abord, Madame la ministre-présidente, vous avez raison : il fallait revoir les accords du non-marchand ainsi que les conditions de travail des personnes qui œuvrent à notre bien-être au jour le jour. C'est une question de justice sociale. Ces femmes et ces hommes qui se démènent pour améliorer le sort des publics dont ils s'occupent méritaient notre soutien, car nous avons eu besoin de leurs services dans les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle, de l'ambulatoire, du handicap, de la santé, du social ou encore de la cohésion sociale.

En tout cas, je ne peux que vous féliciter, vous et le ministre-président de la Région bruxelloise Rudi Vervoort, qui a coordonné les négociations et dégagé les moyens nécessaires pour tous ces travailleurs qui évoluent dans des structures à haute valeur sociale ajoutée.

Effectivement, cette période est complexe. Nous aurions tous souhaité ne jamais connaître ce satané virus, mais la crise sanitaire reste notre quotidien et nous avons dû y faire face et contrer ses conséquences socioéconomiques, qui se font encore ressentir pour certains.

Comme évoqué la semaine dernière lors de la DPG de la Région bruxelloise et de la Commission communautaire commune, l'urgence sociale est là. La situation est grave pour de plus en plus de Bruxellois. La crise a été un amplificateur des inégalités sociales et avec plus de 20 % de la population bruxelloise en situation de précarité, il nous faut effectivement apporter des solutions concrètes aux citoyens en perte de revenus.

La Commission communautaire française est au rendez-vous et assume pleinement ses responsabilités, notamment avec l'augmentation de l'offre des places d'accueil pour les familles monoparentales ou du contingent d'heures d'aide à domicile, le soutien à la création de

nouvelles maisons médicales ou encore la mise à disposition de matériel informatique grâce aux écoles de la Commission communautaire française. Je ne peux que saluer toutes ces politiques redistributives qui permettent de lutter contre la pauvreté.

J'aimerais revenir sur certains aspects de votre DPG. Le premier est celui du secteur du handicap, pour lequel nous avons fait le choix d'une politique inclusive. La Commission communautaire française, à travers son service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE), offre notamment des réponses concrètes aux personnes porteuses d'un handicap et à leurs familles. L'accord du Collège pour cette législature est ambitieux en la matière, et les efforts engrangés sont plus visibles d'année en année.

Les enjeux du secteur du handicap sont énormes et la crise sanitaire n'a pas arrangé les choses. Les services ont été mis à rude épreuve et les familles d'autistes et de personnes porteuses d'un handicap en ont bavé.

Il est nécessaire de prendre le temps de l'étude et de l'analyse quand on veut mener à bien un projet politique. Je voudrais donc également saluer le souci de transversalité de la décision du Collège de confier une étude conjointe de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune à Brussels Studies, qui permettra l'élaboration d'un cadastre de l'offre et une analyse des besoins. Nous l'appelions de tous nos vœux.

Nous attendons avec curiosité et grand intérêt les résultats de cet outil de pilotage, et nous nous réjouissons également du lancement de l'étude de faisabilité très participative pour la Maison de l'autisme, qui a déjà fait l'objet de travaux en commission. Les attentes et les besoins sont énormes en la matière

Pour rappel, la Commission communautaire française avait adopté un texte ambitieux en 2017, le décret Handistreaming (approche intégrée du handicap), porté à l'époque par votre collègue Évelyne Huytebroeck. Celui-ci a la vocation de changer les mentalités et le regard que l'on porte sur la personne en situation de handicap, pour permettre sa participation pleine et active dans notre société, à partir d'un éclairage particulier de cette thématique et ce, dans l'ensemble des politiques menées en Région bruxelloise.

Face à la crise et ses conséquences sur l'emploi, les moyens dégagés pour l'augmentation des aides individuelles matérielles d'intégration et les primes à l'emploi arrivent à point nommé. Ils ouvrent des perspectives d'avenir à ceux qui peuvent en bénéficier.

Toujours dans cette optique de soutien et d'émancipation, les moyens accordés aux services d'accompagnement permettant d'envisager une alternative à la vie en institution grâce à une aide adaptée plus souple et personnalisée répondent aussi à cette logique. Les réalisations sont nombreuses et ces nouveaux projets, ainsi que l'augmentation du nombre de places pour enfants en situation de grande dépendance, répondent à de véritables attentes des familles. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors des discussions budgétaires.

La Commission communautaire française n'est pas seule à devoir gérer la politique du handicap. La Commission communautaire commune en est tout autant responsable, alors que son bilan est moins bien impressionnant. Un décloisonnement des compétences serait peut-être le bienvenu pour une collaboration plus enrichissante en faveur des publics cibles. Je tiens encore à féliciter le Collège pour son action, même si, pour certains bénéficiaires et leurs familles, le chemin est encore long.

La cohésion sociale est un secteur hétérogène qui, à travers les années, a réussi à se construire et à tisser du lien avec les publics les plus éloignés des services traditionnels. Le sujet est d'ailleurs revenu constamment durant la fameuse commission délibérative avec les citoyens. Ce public, il faut aller le chercher, le soutenir, pour lui donner sa pleine place dans la société. Le Collège l'a entendu et renforce ce secteur primordial, à haute valeur sociétale.

Ces moyens dégagés pour la première fois permettront la mise en œuvre des réformes votées à la fin de la législature précédente sous l'impulsion de M. Vervoort. De nouvelles orientations pourront ainsi être mises en application: bourse d'innovation, formation des bénévoles, financement du Centre régional pour le développement, accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté. J'espère que ce premier million et demi d'euros sera une étape dans les moyens dévolus à l'entrée en vigueur, à terme, de l'ensemble des nouvelles prérogatives du décret relatif à la cohésion sociale. Nous y veillerons.

Cette déclaration témoigne des réponses apportées par la Commission communautaire française face aux défis de demain dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'enseignement, de la petite enfance, de la promotion de la santé, etc. Je pourrais revenir sur chacune d'entre elles, mais je m'attarderai sur deux thématiques chères à mon groupe, qui sont malheureusement sous les feux de l'actualité.

À côté de l'urgence sociale, il existe une urgence sociétale. La crise sanitaire a eu raison de notre santé mentale. Que l'on ait perdu un proche ou un emploi, que l'on soit jeune ou vieux, que l'on soit en bonne ou en mauvaise santé, personne n'a été épargné par cette crise sanitaire et les demandes d'aides explosent. Nous en appelions à un vrai Plan de santé mentale. Nous ne l'aurons pas. Néanmoins, nous pouvons saluer la décision du Collège de la Commission communautaire française d'augmenter les moyens des services agréés et surtout de renforcer les équipes pour les jeunes et les adolescents. C'est un véritable soulagement. En effet, nos jeunes sont anxieux vis-à-vis de l'avenir et la moitié d'entre eux sont persuadés que le monde de demain sera très difficile à vivre. Il faut donc pouvoir les écouter et agir afin que cette jeunesse soit prise en charge avec ses angoisses, ses peurs et ses traumatismes.

J'en profite d'ailleurs pour souligner les efforts réalisés en matière de sport. On a vu combien la pratique du sport était essentielle pour cette jeunesse confrontée à des problèmes de santé mentale.

En outre, nous avons récemment constaté que certains jeunes ne se font pas vacciner et que ce choix est loin d'être le résultat d'une logique antivaccin. D'après les premières enquêtes réalisées par Renaud Maes, ce choix posé par certains jeunes est avant tout une forme de renoncement, une forme de désabusement, une réaction face au manque de perspectives.

La non-vaccination de certains d'entre eux est bien souvent un acte de défiance vis-à-vis de nos institutions. L'urgence sociétale est là, nous avons tous une responsabilité envers eux et j'espère que nos institutions et nos services iront à la rencontre de ces jeunes. J'espère qu'ils travailleront sur cette désaffiliation, et que les moyens qui seront octroyés le seront en priorité à destination des publics les plus éloignés de ces services.

Pour finir, j'aimerais revenir sur les événements récents qui ont également été évoqués lors de la dernière séance plénière du Parlement régional, à savoir le viol et l'abus de jeunes filles dans les bars du quartier estudiantin près de l'Université libre de Bruxelles (ULB). J'aimerais revenir sur cette révolte féminine et le phénomène « Balance ton bar », qui est d'ailleurs en route depuis le mouvement « MeToo », et qui nous démontre que l'urgence est là.

Notre société doit changer. Il n'est pas normal qu'une femme doive être sur ses gardes au quotidien. Il n'est pas normal qu'un homme abuse d'une femme. Le viol est inacceptable. Il n'est pas normal que la moitié de l'humanité subisse de tels actes. Il faut que cela change, que cela cesse, que chaque niveau de pouvoir prenne ses responsabilités pour lutter contre cet acte criminel.

Vous me demanderez certainement ce que peut faire la Commission communautaire française. Elle peut agir à différents niveaux. Et elle le fait déjà pour partie. Premièrement, Madame la ministre-présidente, vous nous avez informés que la Commission communautaire française continue à s'inscrire dans le Plan de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est une bonne chose. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des mesures, mais j'espère qu'une attention toute particulière sera prêtée à la thématique du viol.

À côté des actions de sensibilisation et des moyens de prise en charge prévus dans ce plan, il y a aussi la prévention, qui est la deuxième action que peut mener notre institution. La Commission communautaire française peut généraliser les cours d'EVRAS dans les écoles. Mon groupe a toujours défendu le secteur des centres de planning familial et leurs actions menées au sein des écoles dans le cadre de l'EVRAS.

Il est temps que ces questions, qui s'invitent auprès de nos jeunes via leurs écrans de smartphone, soient abordées par des professionnels, avec toute la déontologie qu'ils leur doivent. Il est temps d'apprendre aux adultes de demain à déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge. Il est temps d'aider les jeunes à comprendre leur corps, le respect, les pulsions, le consentement. Il est temps de féminiser les mentalités.

Lors de nos récents travaux, nous avons abordé l'étude conjointe du département d'économie appliquée de l'ULB et de l'Ecole de santé publique relative à l'EVRAS. Seuls 20 % des élèves bruxellois de l'enseignement obligatoire francophone bénéficient actuellement d'animations EVRAS. C'est insuffisant. Le coût de la généralisation de l'EVRAS est considérable. Il varie entre 1 million et 2,6 millions d'euros à terme et selon le modèle étudié.

Pour le groupe PS, la généralisation de l'EVRAS doit être un objectif ambitieux. Il est temps de faire évoluer les mentalités, car l'EVRAS est aussi un outil pour lutter contre les violences faites aux femmes. Nous savons que nous pouvons compter sur vous à cet égard, Madame la ministre-présidente.

Enfin, je suis désolé de n'avoir pas pris le temps d'aborder les autres compétences exercées par le Collège, d'autant que derrière elles, il y a des travailleuses et des travailleurs de l'administration et du secteur non marchand. Des travailleuses et des travailleurs hors pair qui améliorent le quotidien de tous les Bruxellois. Au nom du groupe socialiste, je les remercie toutes et tous pour ce qu'ils accomplissent.

Je remercie aussi ces femmes et hommes politiques d'un nouveau genre qui s'invitent dans nos hémicycles lors des commissions délibératives et d'expression de la démocratie. Bravo à cette citoyenneté en action et à ces citoyens qui font avancer le débat et nous montrent une réalité qui, parfois, nous échappe.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme Elisa Groppi (PTB).- Je ne suis pas aussi optimiste que M. Ikazban. Vous connaissez le cadre général de la Commission communautaire française. Il repose sur un sous-financement structurel, alors que les travailleurs doivent gérer des matières et des services sociaux fondamentaux avec des bouts de ficelle. La Commission communautaire française est même devenue le symbole d'un fonctionnement par subsides sous la forme d'appels à projets, où le secteur associatif est mis en concurrence pour, finalement, récupérer des miettes.

Votre déclaration regorge d'études de faisabilité, de plans pluriannuels, de discussions en cours, de plans stratégiques, d'accords de coopération et d'évaluations, mais où sont les actions et les moyens concrets? La crise de la Covid-19 génère une crise sociale qui débute à peine, et qui se prolongera des années. Elle provoque partout une explosion des besoins : sociaux, psychologiques, mentaux, scolaires et extrascolaires, jeunesse, etc. C'est toute la première ligne qui est touchée. Les retours du terrain émanant des travailleurs et des bénéficiaires témoignent de situations catastrophiques. Votre DPG ne fait pourtant pas état de l'urgence ressentie sur le terrain.

J'aimerais vous relayer le témoignage d'une asbl située au centre de Bruxelles, près du canal. Elle n'emploie qu'une coordinatrice à temps plein et une autre, du secteur de l'enfance, à mi-temps. Le reste de l'équipe est composée de bénévoles. Elle s'efforce d'offrir un accueil de qualité aux enfants, une aide aux devoirs et un accompagnement dans des activités créatives. Les bénévoles réalisent un travail formidable, mais avec des bouts de ficelle. Ils sont fatigués de se battre pour obtenir des subsides et d'introduire des dossiers sans être certains qu'ils percevront à nouveau des fonds dans deux ans.

Hier, j'ai participé au rassemblement des travailleurs sociaux devant l'administration de la Communauté française. Cette manifestation faisait suite à une carte blanche parue cette semaine, qui a recueilli 228 signatures. Les travailleurs se sont mobilisés devant le bureau des allocations d'études de la Communauté française. Le moment était symbolique, car nous étions à quelques jours de la date limite pour l'introduction des demandes de bourse. Le stress est énorme, tant pour les étudiants que pour les travailleurs sociaux qui les aident.

Les acteurs de terrain dénoncent les conséquences d'une numérisation forcée qui provoque l'exclusion des plus précaires et des victimes de la fracture numérique. Elle les prive de leurs droits et de l'accès à l'information, et aggrave les inégalités. De ce fait, ces travailleurs sociaux, déjà fortement sollicités et sous-financés, sont débordés. En effet, ils consacrent leur temps à se substituer aux administrations, injoignables, où les rendez-vous sur place ne sont pas organisés et où tout contact s'effectue obligatoirement par courriel. Ils se consacrent donc au scannage des documents, à la création d'adresses électroniques et à l'envoi des dossiers pour que les jeunes soient en ordre pour la fin du mois et puissent obtenir une bourse.

Il ne s'agissait que d'un exemple symbolique concernant la Communauté française, mais il y a plein de services et d'administrations qui, comme eux, sont injoignables. Cette numérisation pose un très gros problème en ce qu'elle exclut des citoyens. En début de législature, la Commission communautaire française a organisé un Jeudi de l'hémicycle sur le thème du numérique. Dans ce cadre, les partis de la majorité ont émis des recommandations pour

leurs propres ministres et, au terme de cette journée, nous en avons voté une série. Je rejoins ici M. Van Goidsenhoven: à quoi servent ces recommandations si elles ne sont jamais appliquées?

J'aimerais relayer deux exemples concrets dont j'ai eu vent hier. Sarah est assistante sociale dans une asbl bruxelloise. Elle explique arriver sur son lieu de travail le matin à 7h30, le service ouvrant ses portes à 8h00. À son arrivée, les gens qui vont faire appel aux services de l'asbl font déjà la file dans la rue. Sarah et sa collègue pourront s'occuper chacune de huit personnes. Sarah compte ainsi les gens dans la file et explique à la dix-septième personne qu'elle ne pourra plus s'occuper d'elle aujourd'hui. Il s'agit d'une situation très violente.

David est, quant à lui, travailleur social en informatique. Il possède un parc informatique mobile et offre l'accès à des ordinateurs et à internet à des personnes qui en sont privées. Dans le cadre de son travail, David aide notamment les gens à se connecter à leur messagerie électronique. Ce n'est pas évident pour tout le monde. David explique que son activité dépasse le seul cadre informatique, car il a accès notamment aux données bancaires et mots de passe des utilisateurs, qui lui en font part en toute confiance.

C'est touchant et anormal à la fois. Les gens qui recourent aux services de David ont du mal à gérer leur petite pension, mais cela va plus loin. Il arrive qu'une personne qui se connecte ne sache pas lire, demande à David combien il lui reste sur son compte. David doit alors expliquer qu'il lui reste 14 euros et que nous sommes le 15 du mois. Outre ses fonctions d'aide informatique, David accomplit un travail social supplémentaire en cherchant par exemple le moyen de procurer aux utilisateurs un panier alimentaire. Telle est la réalité des travailleurs sociaux à Bruxelles.

Ce qu'ils demandent, dans la carte blanche et au travers de la manifestation d'hier, c'est un refinancement du secteur social au sens large, pour pouvoir revenir à leur propre mission et aider les citoyens convenablement. Tous les services – qu'ils soient publics ou privés – ont par ailleurs l'obligation de maintenir un accès physique et humain aux services, et de répondre rapidement et équitablement à toute demande faite de manière physique. Madame la ministre-présidente, comment répondez-vous aux demandes de ces personnes ?

S'agissant du secteur non marchand, j'entends qu'un refinancement de 55 millions d'euros est prévu d'ici 2024. Le secteur non marchand, ce sont celles et ceux qui ont été en première ligne depuis le début de la crise, à savoir les services sociaux et les maisons médicales. Voilà pourquoi nous saluons cette avancée. Cette victoire est le fruit d'un an de lutte des travailleurs sans lesquels rien n'aurait été arraché. Cela ne va pas de soi, contrairement à ce que disait le ministre Alain Maron. Dès lors, j'exprime mon respect à tous ceux qui ont battu le pavé et obtenu cette belle victoire.

Cela dit, nous ne pouvons pas tout à fait nous en réjouir, car les travailleurs n'ont pas encore vu la couleur de cet argent. Visiblement, il y a un blocage du côté des employeurs. Les associations nous disent ne pas encore avoir reçu un seul euro. Des moyens historiques ont été débloqués, dit-on, mais on ne peut pas encore se réjouir.

Où se situe le blocage du côté du patronat et quelle en est la raison ? Qu'allez-vous faire en tant que Gouvernement ? Allez-vous mettre la pression sur les patrons pour les forcer à avancer et faire en sorte que ce financement arrive à bon port ?

Sur le plan de la santé, je lis que six nouveaux services et cinq nouvelles structures de maisons médicales ont vu le jour en 2021 et que deux nouvelles verront le jour en 2022. Cette avancée, bien que positive, n'est pas énorme, vu les listes d'attente dans toutes les maisons médicales. Combien de maisons médicales ont-elles demandé leur agrément et combien sont-elles dans l'attente de sa réception ?

La crise nous a montré à quel point l'adhésion aux gestes protecteurs, une bonne stratégie de dépistage, de suivi des contacts et de mise en quarantaine ainsi que la vaccination dépendent de la confiance entre le médecin et le patient ainsi que du travail de médecine globale et préventive que réalisent les maisons médicales.

Nous le savons, 40 % des Bruxellois n'ont pas de médecin généraliste. Nous devons vraiment rattraper notre retard et activer ce levier. Le groupe PTB souhaiterait, à terme, avoir une maison médicale dans chaque quartier. Cela reviendrait à avoir 250 maisons médicales à Bruxelles. Combien y en a-t-il actuellement? Je vous citerai les propos d'une gérante d'une maison médicale: « Après la crise Covid qu'on se prend en pleine gueule, c'était le minimum qu'ils nous donnent un petit coup de pouce. ».

S'agissant du handicap, votre déclaration contient une multitude de bonnes intentions et de belles paroles. Elle manque toutefois d'actes. Depuis 2014, le secteur réclame le cadastre, mais n'a toujours pas été entendu. Il manque également les budgets nécessaires pour concrétiser ces bonnes intentions. Ce dont nous avons besoin, ce que les parents d'enfants en situation de handicap exigent, ce sont des plans précis et chiffrés, avec des dates d'exécution.

Vous parlez de politique d'inclusion. Une telle politique ne serait possible que dans une société inclusive. Or, notre société est loin de l'être, en particulier pour les personnes handicapées. À l'instar de ce qui se fait dans l'enseignement où l'on parle de classes à visée inclusive, il serait peut-être plus opportun de parler de politiques à visée inclusive. Sans vouloir dénigrer toutes les politiques menées, je souhaiterais toutefois vous rappeler le contexte et la société telle qu'elle est aujourd'hui.

L'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées prévoit que « les États parties veillent à ce que [...] les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire ». Quelle politique la Région compte-t-elle déployer pour se conformer à l'article 24 de la Convention ?

En ce qui concerne l'inclusion scolaire, l'asbl Saphir-Bruxelles réalise un travail remarquable. Ne devrions-nous pas soutenir davantage ces services d'accompagnement, qui offrent un soutien réel et humain et contribuent ainsi à l'inclusion en milieu scolaire et dans la petite enfance ?

S'agissant des maisons de répit, je tiens à souligner le manque considérable de places d'hébergement. Les options proposées ne sont pas assez variées pour répondre aux besoins de chacun. En effet, tout le monde n'a pas les mêmes besoins en solutions de répit. Vous envisagez de renforcer l'offre de services. Pourrions-nous avons plus de détails à ce propos ? De quelle offre s'agit-il ? Quel serait le calendrier suivi ?

La question du cadastre est cruciale pour pouvoir identifier le problème qui se poserait pour des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, on me rapporte sur le terrain qu'il faut également réaliser un cadastre des besoins. En effet, toutes les personnes atteintes d'un handicap n'ont pas les mêmes besoins. Fonctionner en partant des besoins, c'est adopter une logique inclusive : répondre aux besoins des uns, c'est aussi aider les autres.

Le renforcement que vous évoquez sera-t-il basé sur ce cadastre, prévu seulement en 2023, ou des mesures verront-elles le jour avant cette date?

Je salue le fait que le projet de la Maison de l'autisme soit pensé avec les familles concernées en fonction de leurs besoins. Elles attendent sa réalisation avec impatience et se demandent si elle ouvrira durant cette législature.

Quant au transport scolaire, il s'agit d'un problème récurrent. Le nombre d'heures passées dans les bus est inhumain et beaucoup de plaintes déposées n'aboutissent pas. Les accompagnateurs devraient être mieux formés ou formés, tout simplement. On parle d'augmenter et de simplifier les circuits mais, actuellement, les élèves passent parfois une heure ou une heure trente dans les transports, le matin et le soir. L'absurdité des circuits allonge les trajets, ce qui génère de la souffrance chez les jeunes, parmi lesquels figurent des jeunes atteints d'un handicap mental ou un trouble du comportement.

Il y a du pain sur la planche et une piste à creuser est celle de l'école inclusive, qui diminuerait la distance parcourue aujourd'hui entre le domicile et l'établissement d'enseignement spécialisé.

De combien de minutes les temps de parcours seront-ils diminués en 2022 ? Quels trajets sont-ils concernés ? Quel sont les nouveaux itinéraires ?

Vous parlez d'une augmentation de l'offre de places dans l'enseignement. Or, le 1er septembre, 400 élèves étaient encore sans école. Pour résoudre ce problème, nous avons demandé aux écoles d'accueillir un élève supplémentaire par classe, ce qui revient à gonfler artificiellement les classes. Le problème n'est donc pas résolu.

Concernant l'amélioration des conditions d'enseignement, je vois des dizaines de professeurs malades ou en épuisement professionnel, déjà aujourd'hui. À deux mois de la rentrée, il est impossible de remplacer les professeurs absents. Des élèves ne se rendent pas à l'école parce qu'ils ne connaissent pas le nombre de jours de quarantaine à respecter, ou encore les lieux où se faire tester. Ainsi, ils se retrouvent dans la nature au lieu d'être sur les bancs de l'école.

Deux nouvelles implantations provisoires vont voir le jour à Anderlecht, ce qui est une bonne nouvelle au vu de la pénurie de places. Pendant combien de temps vont-elles rester ?

Nous pouvons saluer l'effort d'équipement des élèves en matériel informatique, car un bon nombre d'entre eux étaient exclu des cours en ligne. Selon vous, combien de jeunes doivent-ils encore être dotés d'un accès à un ordinateur et à une connexion internet ?

Pour en venir aux droits des femmes, des faits de viol récemment révélés dans le quartier universitaire d'Ixelles et la mobilisation qui s'est ensuivie ont montré combien d'efforts devaient être encore réalisés en politique de prévention et de prise en charge des victimes de violences sexuelles. Je constate que la première mesure du Plan relatif aux droits des femmes est l'instauration de la budgétisation liée au genre.

Le budget pour l'EVRAS a doublé. C'est une bonne chose, mais le nombre d'heures d'animation a-t-il également doublé ? Rappelons que 80 % des élèves quittent

l'enseignement secondaire sans jamais avoir bénéficié d'une seule animation EVRAS. Cela ne va pas! L'un des objectifs du Plan relatif aux droits des femmes auquel la Région bruxelloise a souscrit est en effet la généralisation de l'EVRAS.

Les associations féministes de terrain qui travaillent dans le domaine de la prévention et de la prise en charge des victimes fonctionnent, elles aussi, par appels à projets. Comment peut-on dire vouloir mener une politique ambitieuse de lutte contre les violences faites aux femmes et ne pas les subventionner à la hauteur de leurs besoins? Nous avons des retours d'associations qui organisent des formations en autodéfense, mais qui n'ont pas de place avant un an, voire un an et demi, faute de moyens humains.

Par ailleurs, vous avez soutenu l'ouverture de crèches. Le taux de couverture des crèches qui demandent une participation en fonction du revenu est d'un peu plus de 26 %. Cela signifie que trois enfants sur quatre n'ont pas de milieu d'accueil abordable. Et ce taux baisse dans les quartiers défavorisés. Selon la Ligue des familles, le taux de couverture est également plus faible dans les quartiers où vivent majoritairement des familles monoparentales.

Quelle est la conséquence pour les familles et, surtout, pour les mamans seules? C'est la débrouille et, encore et toujours, ce sont les mères qui renoncent le plus souvent à un emploi ou à une formation pour garder leur bébé, faute d'offre suffisante de service public. Votre effort est donc le bienvenu, mais le chemin est encore tellement long.

Enfin, concernant les BAPA et le parcours d'accueil, ce qui est en train de se passer est assez incroyable. À partir de janvier, les primo-arrivants seront obligés de s'inscrire, sous peine de sanctions administratives. Ces personnes qui ont déjà la tête sous l'eau vont encore être sanctionnées! Tout cela dans le cadre d'une politique d'activation bien à droite.

Or, les services sont saturés et n'ont plus de place pour accueillir les primo-arrivants! Vous allez sanctionner des gens, car ils ne se sont pas inscrits dans un service où il n'y a plus de place. Ceux qui arrivent comme nouveaux migrants après s'être présentés à l'Office des étrangers auront six mois pour s'inscrire au parcours d'accueil... D'autant plus qu'à partir de janvier, cela va aussi concerner un nouveau public, à savoir celui qui demande la nationalité belge. Nous allons être confrontés à un sacré problème, gravement sous-estimé, et ce n'est pas en passant de 5.000 à 6.000 places que nous allons le résoudre.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- La société tout entière est mise à rude épreuve depuis le début de la pandémie. La santé et notre santé mentale en souffrent grandement. George Sand a dit à juste titre : « Sans la santé, pas de clairvoyance morale ». C'est donc bien la santé de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui nous préoccupe aujourd'hui.

La santé doit être entendue dans son acception la plus large possible. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé est ainsi prise en considération dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être et ne peut être dissociée de sa dimension sociale.

La crise sanitaire a touché considérablement notre société, et plus durement les personnes plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les sans-abri, les personnes sans titre de séjour, les personnes en situation de handicap, les familles monoparentales, les primo-arrivants, les étudiants et les jeunes.

Les conséquences de la pandémie sur bon nombre de citoyens ont été redoutables : perte d'emploi, augmentation du taux de chômage, hausse des demandes d'aide aux CPAS, augmentation des signalements de violences à l'égard des femmes. Nous avons également vu ces conséquences avec la fracture numérique et la numérisation du social, la précarité estudiantine, et la précarité de manière générale.

Pour autant, la précarité n'est pas une fatalité. La lutte contre la pauvreté et les inégalités doit rester notre priorité. Pour ce faire, nous aurons besoin de solidarité et de détermination. Nous aurons besoin de pugnacité pour aborder le futur et construire la résilience. Si la situation exceptionnelle de la pandémie appelle des mesures exceptionnelles et urgentes, il importe tout de même de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales de manière structurelle et pérenne.

Nous payons aussi les conséquences d'un sousfinancement structurel de la sécurité sociale. Ce choix a un impact considérable sur les secteurs de la santé, de l'aide aux personnes, de la culture, de l'enseignement, de la petite enfance, du handicap, du non-marchand, etc.

Si nous ne devions tirer qu'un seul enseignement de cette crise, ce serait l'importance, l'urgence et la nécessité d'investir dans l'humain, de refinancer notre sécurité sociale et de valoriser les métiers du social et de la santé. Nous avons encore vu des mobilisations hier et la semaine passée, et il y en aura encore demain. Bien plus que des paroles, nous avons besoin d'actes. Nous y serons attentifs. Les Bruxelloises et les Bruxellois veulent croire en un avenir meilleur, et veulent même y contribuer. La dernière commission délibérative qui était consacrée à l'implication des citoyens en temps de crise l'a rappelé dans nombre de ses recommandations. Les citoyens ne veulent plus regarder, ils veulent agir à nos côtés.

Antoine de Saint-Exupéry disait : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. ». Alors, longue vie à la Commission communautaire française! Cette entité fédérée à part entière, que certains voudraient voir disparaître, y contribue à sa mesure, à ses moyens et à sa manière, même si elle avance au rythme d'une limace. Cependant, aux côtés des associations qu'elle subventionne, la Commission communautaire française met en œuvre des politiques ambitieuses. Nous saluons évidemment la volonté du Collège de la Commission communautaire française de pérenniser le subventionnement des structures qui œuvrent dans les matières personnalisables et culturelles.

Comme il convient de décloisonner les politiques menées par la Commission communautaire française – tant nous savons qu'elles sont transversales, tant nous connaissons notre lasagne institutionnelle –, nous nous réjouissons de ce Plan social-santé intégré, qui est en cours de finalisation et qui devrait voir le jour prochainement. Celui-ci sera, bien entendu, mis en cohérence avec le plan stratégique de promotion de la santé.

La santé nous concerne tous, c'est pourquoi j'en parle si longuement. Repenser le système des soins de santé, démocratiser son accès, développer la médecine de proximité, relocaliser les soins au plus proche des patients, pour les Bruxellois et avec eux. Telles sont les idées reprises dans les récentes recommandations de la commission délibérative, dont l'initiative revient à la présidente du Parlement francophone bruxellois.

Dans cette optique, le budget supplémentaire alloué aux maisons médicales, qui a permis le démarrage de cinq nouveaux services et l'agrément total de six services en 2021, est une excellente nouvelle. De plus, le projet d'agrément de deux nouvelles entités en 2022, ainsi que le budget supplémentaire de 100.000 euros, permettront de soutenir le lancement de nouveaux projets de nature à améliorer la proximité et l'accessibilité des soins. En effet, comme vous le savez, l'accès aux soins de santé doit être un droit garanti pour tous.

Concernant le secteur du handicap et de la grande dépendance, nous soulignons les efforts consentis pour augmenter les moyens budgétaires et saluons le développement de services d'hébergement et d'accompagnement, ainsi que d'espaces de répit pour les parents et les aidants proches. L'avancement du cadastre complet de l'offre d'accueil et l'étude des besoins en matière de handicap à Bruxelles est fortement attendu, tant par les députés que par le secteur. Cette étude fournira à la Commission communautaire française et à Iriscare des données utiles pour exercer leurs compétences respectives.

Quant aux nouveaux arrêtés d'exécution pour les centres de jour et les centres d'hébergement dans le cadre du décret Inclusion, nous souhaitons leur entrée en vigueur au 1er janvier 2023. De même, nous attendons impatiemment les conclusions de l'étude de faisabilité relative à la Maison de l'autisme.

Concernant le transport scolaire, la Commission communautaire française avait mandaté le bureau d'études Espaces-Mobilités pour réaliser un audit du transport scolaire pour les établissements d'enseignement spécialisé situés en Région de Bruxelles-Capitale. Outre un diagnostic global, cet audit dressait de nombreuses recommandations qui nous ont véritablement séduits. Nous serons attentifs à leur mise en œuvre. Celle-ci sera un défi, en particulier pour le volet relatif à l'accompagnement et à l'autonomie des enfants

Je pense également au secteur de l'enseignement qui, hélas, a été confronté à nombre de défis majeurs : enseignement à distance, hybridation, décrochage scolaire. Nous saluons le travail des équipes pédagogiques, des équipes administratives, des directions, du personnel d'entretien. Leur engagement a permis de maintenir les écoles ouvertes. Nous aurions pu décider de les fermer complètement, mais, non, elles sont restées ouvertes grâce aux moyens surhumains déployés par toutes les équipes. C'est important de le relever.

Nous saluons également la capacité d'adaptation du Collège durant cette crise, eu égard aux décisions politiques prises. Il est vrai qu'il a fallu intervenir dans l'urgence et prendre des mesures exceptionnelles. Nous pensons notamment aux moyens déployés pour équiper les élèves – notamment pour réduire la fracture numérique –, mais aussi aux efforts qu'il reste à consentir.

En outre, l'augmentation du nombre de places dans les écoles dépendant de la Commission communautaire française n'est pas négligeable. Nous souhaitons d'ailleurs relever la construction de deux nouvelles écoles à pédagogie active qui, à terme, auront une capacité de 1.200 élèves. Il convient donc de saluer l'extension de l'Institut Alexandre Herlin qui accueillera des enfants porteurs de handicap.

La lutte contre le décrochage scolaire est une autre de nos préoccupations. Nous avons été confrontés à un grand nombre de jeunes éloignés de l'enseignement, non pas parce qu'ils ne souhaitaient plus rester à l'école, mais parce que la situation ne le permettait pas. La lutte contre le décrochage scolaire constitue également l'un des grands défis à relever au cours de cette législature. Nous avons rappelé les importants moyens qui ont été dégagés pour

pérenniser le personnel recruté et acheter le matériel adéquat. La priorité accordée au domaine du développement durable se manifeste au travers de nombreuses initiatives.

Bien qu'insuffisants, nous saluons aussi les moyens alloués au secteur de la petite enfance et la capacité supplémentaire de places en crèche. C'est nécessaire aussi pour permettre aux parents de conserver leur activité professionnelle, tout en s'octroyant des moments de répit et des activités nécessaires à leur épanouissement personnel.

Plusieurs d'entre nous ont rappelé l'importance de garantir l'effectivité de la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire. Nous avons bien pris note du coût de cette généralisation, qui devrait en principe être concrétisée dans le courant de cette législature. Celle-ci devra évidemment être opérée dans le cadre du protocole d'accord de 2013 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne.

Dans le sillage des derniers témoignages à propos des agressions sexuelles dans des lieux de socialisation, nous ne pouvons que nous réjouir de l'investissement concernant la promotion et la prévention de la santé auprès des jeunes publics, au sujet de notions cardinales telles que le consentement et l'égalité de genre. Nous ne le dirons jamais assez : les violences contre les femmes sont encore prégnantes dans notre société et nous devons tous nous mobiliser pour les faire reculer.

Dans ce cadre, le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales décrit 65 actions concrètes, ambitieuses, avec l'objectif de formuler les faits de violence et de sensibiliser les personnes dès le plus jeune âge, entre autres dans les milieux scolaires. Sa mise en œuvre se poursuivra donc et les moyens seront renforcés pour soutenir les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes, ces moyens restant dérisoires

Le monde culturel et les artistes ont également été durement affectés par la crise sanitaire. Nous devons rester mobilisés pour les protéger et les soutenir. En tant qu'écologistes, nous sommes convaincus et engagés pour que la créativité et le développement jouent un rôle essentiel dans la transition climatique et sociale. Nous devons défendre l'émancipation individuelle et collective, nos libertés et nos expressions dans la diversité.

La culture est un bien commun essentiel. Son accès doit être démocratisé, disponible pour tous et garanti. La culture est bien plus qu'un loisir, car elle contribue à la santé mentale de toutes et tous. C'est un espace de rencontres, de découvertes, d'ouverture et nous devons poursuivre le travail de rapprochement des publics qui en sont les plus éloignés. L'action de la Commission communautaire française sera consolidée par une revalorisation des subventions et une indexation des subsides dès 2022, à son échelle qui, pour notre ville, en fait un acteur dans l'écosystème culturel et de vie.

Nous saluons à cet égard l'investissement dans les espaces de proximité et de participation comme les centres culturels, les associations, les bibliothèques publiques, qui permettent la découverte et la rencontre. Ces dernières verront également leurs subsides augmenter. Nous souhaitons également rappeler l'ouverture de la nouvelle bibliothèque à Forest, subventionnée par la Commission communautaire française. Poursuivons le maillage culturel et territorial!

Tout comme la culture, le sport est un vecteur d'inclusion et de bien-être. Les spécialistes de la santé s'accordent à

reconnaître ses bienfaits sur notre santé physique et mentale. Je me réjouis, dès lors, de constater l'augmentation de 13 % de l'enveloppe consacrée au soutien apporté aux projets sportifs, ainsi qu'à leur dimension inclusive, puisque le budget relatif aux activités sportives destinées aux femmes précarisées a également été augmenté.

J'en viens au secteur non marchand et je vous dis mon soulagement à cet égard. Des moyens supplémentaires, à hauteur de 55 millions d'euros d'ici la fin de la législature, sont en effet prévus pour l'accord du non-marchand bruxellois. Le nouvel accord du non-marchand permettra d'harmoniser et de revaloriser les conditions salariales, mais aussi de renforcer le travail des secteurs et de réévaluer leur activité. Il faut saluer cet effort de longue durée. Durant des semaines et des mois, ces secteurs se sont mobilisés pour faire entendre leur voix.

D'autres sont également concernés et nous voulons les mettre en évidence aujourd'hui. Je pense notamment au secteur de la cohésion sociale, qui compte 232 associations et à peine 455 actions. Toutes sont reconnues, subsidiées ou en voie de l'être, dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale. Plusieurs priorités sont reconnues, telles que le français langue étrangère, le soutien scolaire, les permanences juridiques et les actions consacrées au vivre ensemble. Une enveloppe supplémentaire sera allouée à ce secteur important et dynamique en Région bruxelloise.

Un autre point d'attention me paraît être l'accès – et parfois le non-recours – aux droits sociaux. Nous y avons consacré plusieurs réunions, qui ont abouti à des recommandations relatives au non-recours aux droits sociaux.

Là encore, je me réjouis que des moyens supplémentaires soient accordés aux centres d'action sociale globale à hauteur de 640.000 euros. Ils sont destinés, notamment, au renforcement des services de médiation de dettes, qui ont été mis à rude épreuve pour accompagner les publics en situation de fragilité et de surendettement durant la crise sanitaire, mais également auparavant.

En matière d'inclusion des minorités, il conviendra également d'analyser les mécanismes structurels en œuvre dans la manifestation des discriminations, de veiller à croiser les inégalités et de tenir compte de l'approche intersectionnelle, notamment pour les groupes invisibilisés. Tel est ce qu'il ressort des auditions d'experts sur le droit des personnes afrodescendantes organisées par le Parlement francophone bruxellois, dont nous attendons impatiemment le rapport de recommandations.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de qualification-emploi, le Collège s'engage à renforcer l'offre de formations professionnelles, notamment dans les métiers en pénurie – je pense, entre autres, au secteur de la construction durable –, qui peinent à susciter l'engouement auprès de nos jeunes. Nous resterons donc attentifs aux dispositifs d'insertion professionnelle des Bruxelloises et des Bruxellois.

Vous l'aurez compris, chers collègues, toutes ces matières « cocofiennes » nécessitent des moyens sucrés à la hauteur des enjeux. Le groupe écologiste y veillera et suivra de très près les politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement.

Pour conclure, je tenais, au nom du groupe Ecolo, à saluer les efforts des secteurs de la première ligne, des services de la cohésion sociale, de tout le secteur associatif, de tous ces travailleuses sociales et de tous ces travailleurs sociaux, de tous ces héroïnes et héros de l'ombre, qui œuvrent sans

relâche pour mettre un peu de baume au cœur des Bruxelloises et des Bruxellois qui ont été durement frappés par la crise sanitaire.

Je voudrais vraiment leur rendre hommage, je voudrais leur dire merci et je voudrais les célébrer. Les célébrer, un peu comme l'a fait Stromae dans son dernier single, dédié à la santé. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Travailler dans le social et la santé aujourd'hui, c'est comme courir sur un terrain miné. CST, troisième dose de vaccin, quatrième vague, chaque matin, les acteurs se demandent ce qui va encore leur sauter à la figure. Pourtant, face à la crise sanitaire qui dure depuis presque deux ans, ils font preuve d'une immense résilience, d'une intelligence et d'une inventivité qui forcent le respect de tous.

Quand on arrive sur un terrain miné comme celui de la crise de la Covid-19, il vaut mieux ne pas avoir de jambe blessée ou être encombré par un sac à dos trop lourd qui vous déstabilise. En d'autres mots, un individu ou une organisation traverseront d'autant mieux une crise conjoncturelle passagère qu'ils n'ont pas de problème structurel au départ. C'est cela que la Covid-19 doit nous apprendre.

Nous connaîtrons d'autres crises et nous ne savons pas sous quelle forme elles se présenteront, ce qu'elles nous demanderont comme dépassement et comme réaction, mais une chose est certaine : on se met dans de meilleures conditions pour y faire face si l'on part d'une base saine, capable d'encaisser les coups. Le rôle de la Commission communautaire française est d'assurer cette base saine, à travers trois éléments

Premièrement, il faut garantir la santé de nos citoyens, la bonne santé générale étant l'arme la plus naturelle face à tout ce qu'il peut arriver dans nos vies, notamment les pandémies. Les formes graves de Covid-19 touchent principalement les personnes âgées et les personnes à la santé fragile. Il faut assurer une bonne santé globale de la population, qui ne se limite évidemment pas au bien-être physique, ni à l'absence de maladie ou d'infirmité. C'est bien plus large que cela.

Deuxièmement, il faut assurer une forte cohésion sociale. L'engouement suscité par la réouverture des secteurs de vie et de rencontre, comme les restaurants et les cafés, n'illustre pas uniquement un besoin de faire la fête, comme certains l'assuraient. Il rappelle à ceux qui l'avaient oublié que l'humain est un être social. En outre, une cohésion sociale forte est un rempart considérable en temps de crise, car elle fait naître une entraide forte et directe dans les familles, entre voisins, dans les quartiers et dans toutes les communautés locales dont les liens interpersonnels sont suffisamment forts.

Troisièmement, il faut des institutions correctement financées, efficaces et bénéficiant de la confiance de la population. Lorsque l'autorité publique doit prendre la direction des opérations en temps de crise, l'adhésion de la population est nécessaire. Cette confiance naît lorsque les institutions sont efficientes, bien organisées et en bonne santé financière, et non lorsqu'elles sont déjà surchargées quand la crise survient.

Il va donc maintenant falloir agir et simplifier les institutions bruxelloises, notamment en remettant en cause l'avenir de l'institution qui nous rassemble aujourd'hui. En effet, une plus grande efficacité et une simplification plus poussée renforceraient l'adhésion aux mesures en temps de crise. Voilà le travail, Madame la ministre-présidente. Il ne vous est pas demandé d'éviter les terrains minés, car les crises arriveront de manière inopinée, mais vous pouvez outiller au mieux les citoyens et les institutions dépendant de la Commission communautaire française afin qu'ils abordent ces questions difficiles dans les meilleures conditions.

J'aimerais revenir aux annonces que vous avez faites ce matin. Commençons par les troubles de santé mentale, qui ont touché une grande partie de la population. Ils vont des troubles du sommeil à l'anxiété – certains, plus sérieux, nécessitant une hospitalisation. Cependant, il ne s'agit que de la partie émergée de l'iceberg. Le secteur de la santé ne cesse de nous prévenir que la crise de la santé mentale ne montrera ses effets qu'à long terme. Si les indicateurs se sont un peu améliores à la suite du déconfinement et de la levée d'une part des restrictions, il ne faut pas se méprendre. Tout comme après la crise économique et financière de 2008, l'effet sur la santé mentale et ses conséquences dévoileront leur réelle ampleur dans les mois et les années à venir.

Or, en matière de santé mentale, vous vous limitez à maintenir les mesures urgentes mises en place qui n'offrent, au fond, aucune garantie sur le long terme. C'est regrettable. Nous demandons donc, comme d'autres collègues l'ont fait à cette tribune, que votre Collège élabore un Plan de santé mentale global et axé sur le long terme.

Pour la santé en général, nous savons ce que la Commission communautaire française doit faire. Elle doit améliorer l'accès aux soins de tous les publics en développant le travail de collaboration entre les acteurs de première ligne, les centres et les lignes téléphoniques. Elle doit également renforcer l'action des maisons médicales. Le groupe cdH salue d'ailleurs les efforts que votre Collège a fournis vis-à-vis des maisons médicales : en 2021, cinq nouvelles structures ont vu le jour et deux autres sont prévues pour 2022. Cette action va dans le bon sens.

Nous devons également miser sur une approche préventive. Le Plan stratégique de Promotion de la santé prendra fin en 2022 et est actuellement évalué. Pour le prochain plan, nous devrons nous montrer ambitieux et tirer les leçons de la crise. N'oublions pas que la lutte contre le coronavirus a retardé de nombreux soins. Par conséquent, la santé physique et mentale de nos citoyens s'est dégradée. Le groupe cdH veillera à ce que votre budget renforce bien les autres programmes de prévention et de promotion de la santé

Vous avez également annoncé la poursuite des mesures prévues par le Plan de relance de l'été 2020. Je pense notamment à la pérennisation du refinancement des CASG. J'estime que c'est la moindre des choses, d'autant plus que ces acteurs avaient déployé des efforts humains et logistiques pour faire face à la crise. Ils se sont ensuite retrouvés dans l'incertitude, malgré les promesses de votre Collège. Ils vous avaient alors écrit pour exprimer leur déception.

Madame la ministre-présidente, cette fois-ci, le groupe cdH ne se contentera pas de vos annonces et de celles de vos collègues. Dans quelques jours, nous analyserons en détail les budgets afin de nous assurer que, cette fois, les paroles seront bien traduites en actes.

À propos du budget, vous avez mentionné une enveloppe globale de 55 millions d'euros, au terme de la législature pour la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Pourriez-vous nous fournir plus de détails sur la ventilation de ce budget ?

Le mois dernier, vous aviez annoncé un financement de 30 millions d'euros pour une revalorisation barémique progressive dans le non-marchand. Ces 30 millions font-ils partie des 55 millions d'euros ? S'agit-il de deux enveloppes différentes ? Pourriez-vous nous détailler ces montants ?

Enfin, j'ajouterai qu'il y a un important travail à réaliser pour lutter contre la fracture numérique dans l'enseignement et la formation. Mon groupe estime que vous ne prenez pas suffisamment ce problème en main, et ce d'autant plus que la crise a exacerbé cette fracture.

Si la numérisation croissante des services publics constitue un point positif pour la majorité de la population, en revanche, les personnes qui ne vivent pas dans un environnement propice à l'utilisation du numérique se retrouvent sur le bord du chemin. De ce fait, nous devons créer un circuit de seconde main ou issu de l'économie circulaire afin de permettre à ceux qui n'en ont pas les moyens d'acquérir du matériel numérique à moindre prix.

En outre, nous devons introduire des modules de formation au numérique et de codage dans l'ensemble des formations proposées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française, pour que chaque jeune diplômé, indépendamment du secteur dont il vient, soit en mesure d'affronter les défis numériques de demain.

Votre réponse aux défis numériques n'est pas à la hauteur. Vous avez simplement déclaré poursuivre et diversifier l'achat et la mise à disposition de matériel informatique, sans annoncer de mesures nouvelles. En d'autres termes, vous appliquez les mêmes mesures sans tenir compte du fait que le monde a changé. La numérisation est passée à la vitesse supérieure et le Collège n'a pas pris la juste mesure de ce changement.

Le groupe cdH se réjouit de vous entendre évoquer la sobriété numérique, mais vous restez très vague à ce propos. Je suis convaincu de la nécessité de faire figure de pionnier dans le déploiement des nouvelles technologies et je constate que vous l'êtes aussi, puisque votre formation politique est à la manœuvre dans tout le pays, notamment pour le déploiement de la 5G. Cependant, cela ne peut se faire sans un véritable travail réalisé dans le domaine de la sobriété numérique, pour éviter un effet rebond catastrophique sur le climat.

Pouvez-vous nous en dire davantage? Comment, concrètement, allez-vous mener à bien cette sobriété numérique à la Commission communautaire française afin qu'elle ne soit pas réduite à une déclaration d'intention?

Dans le secteur de la formation professionnelle, il y a également urgence. Perspective.brussels annonce en effet une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 6 % à 10 % à la suite de la levée des aides. Or, je n'ai rien entendu sur l'organisation de formations courtes visant une réorientation rapide de demandeurs d'emploi pour répondre à la crise. Il s'agit de reconnaître la qualité de ces formations. Nous disposons d'un vivier de talents qualifiés dont les compétences ne sont pas reconnues. Cela ne va pas !

J'avoue avoir été un peu découragé en vous entendant annoncer que vous alliez élaborer une stratégie qualification-emploi. Cette dernière était pourtant l'une des promesses de la stratégie « Go4Brussels » adoptée en janvier 2020. C'était il y a près de deux ans et c'est bien trop long.

Venons-en à la culture. Elle reprend petit à petit ses couleurs et Bruxelles revit. Cependant, ce secteur a particulièrement souffert et s'est senti abandonné. Il faut se rendre compte de la réalité vécue sur le terrain : après un an sans prestations face au public, de nombreux projets qui mettent plusieurs mois, voire des années à se mettre en place passent à la trappe, faute de moyens ou de places dans les salles. Les musées, qui comptent sur les ventes de tickets pour couvrir leurs importants frais fixes, ne s'arrêtent pas lorsqu'il n'y a pas de visiteurs. Il y a, enfin, la culture non subsidiée qui, bien que faisant également vibrer Bruxelles, est la grande oubliée des aides. Si Bruxelles a pour ambition de devenir Capitale européenne de la culture en 2030, nous ne pouvons laisser périr nos petits acteurs culturels qui doivent en constituer le cœur.

Les différents Gouvernements du pays doivent procéder à leur autocritique quant à la manière dont le secteur culturel a été traité pendant la crise. La déconnexion a été grande, qui a démontré une mauvaise compréhension du monde culturel et de la diversité de ses acteurs, et une confusion entre le temps long de la préparation et le temps court du spectacle. Alors que le Gouvernement tergiversait sur la date d'entrée en vigueur du CST – d'abord annoncée pour le 1er octobre, elle a été repoussée de quinze jours comme on reporte un simple rendez-vous –, ce sont des milliers d'acteurs socioculturels qui ont retenu leur souffle et ont dû s'adapter en quelques heures, avertir le public et changer les procédures d'accueil.

Aujourd'hui, les demandes de remboursement affluent à la suite de la généralisation du CST. Qui est présent pour intervenir ? Comment trancher cette question entre le public qui souhaite se faire rembourser et les acteurs culturels qui ne savent pas se le permettre ? Tout cela nuit aux relations entre le public et les acteurs culturels. Il est, dès lors, du devoir de votre Collège de vous en soucier.

À côté de la manière de gérer la crise, il y a les messages qui sont envoyés. Vos collègues de la Ville de Bruxelles, par exemple, ont jugé bon de programmer Indochine le jour de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On a passé une excellente soirée, là n'est pas la question, mais le message adressé à notre secteur culturel bruxellois est désastreux. Il n'y aurait donc personne pour représenter la francophonie bruxelloise? Ce n'est pas en invitant Indochine que nous allons devenir Capitale européenne de la culture en 2030.

Il nous faut changer ce rapport à la culture, arrêter cette approche « strass et paillettes » et soutenir plutôt les milliers de personnes engagées qui font vibrer et réfléchir Bruxelles tous les jours. La Commission communautaire française doit contribuer à ce changement de mentalité auprès des différents pouvoirs subsidiants de la Région en encourageant les petites structures, en permettant aux artistes — en particulier aux jeunes — d'avoir accès à du matériel de production de qualité, en promouvant les jeunes Bruxellois dans les espaces qui leur sont consacrés et où ils peuvent s'exposer au public. Je serai donc particulièrement attentif aux projets qui sont encore au stade de l'étude, comme la création de la Maison des cultures urbaines et le Guichet des arts.

Pour nos aînés, par respect pour la situation qu'ils ont vécue et pour faire face au vieillissement de la population, nous ne pouvons pas rester sur une ligne politique qui a été définie avant la crise de la Covid-19. L'augmentation du contingent d'heures des aides à domicile de 5 % est, par exemple, une mesure positive, mais ce n'est qu'une bouffée d'air frais. Il y a un épuisement de notre système face à ce public qui a changé avec le temps. Nous devons, dès lors, prendre le temps de mener une réflexion de fond sur le trajet de vieillissement et les offres de soins pour nos aînés.

Nous savions déjà que le secteur du handicap était le parent pauvre de ce Collège; aujourd'hui, il est même orphelin. Vous parliez de besoins énormes et de politiques ambitieuses, mais où sont vos actions? Il n'est question que d'études retardées par la crise, de poursuite ou de renforcement de plans existants, mais sans aucune mesure concrète, nouveauté ou soutien affirmé. Vous ne dites pas un mot sur les arrêtés d'exécution promis pour 2023. Il n'y a aucun nouveau projet de places d'hébergement, qui manquent pourtant cruellement. Vous aviez notamment annoncé en début de législature la création d'un nouveau centre de stimulation précoce, parallèlement à une Maison de l'autisme, mais ce projet n'en est qu'à l'état d'étude. Cette maison verra-t-elle le jour sous cette législature? Et qu'en est-il du centre de stimulation précoce?

La crise a montré le rôle crucial des aidants proches, mis à genoux durant celle-ci et qui vivent encore dans la crainte de nouveaux confinements. Le secteur associatif peine à faire face à la demande de soutien. Quelle augmentation de budget prévoyez-vous pour ce secteur, qui accompagne 10 % de la population ?

Les besoins sont immenses. Les familles, les secteurs associatifs attendent des décisions fortes et des engagements budgétaires fermes. Vous ne parlez que d'études et de continuité. C'est trop léger !

Les violences conjugales et intrafamiliales sont en augmentation. De bonnes initiatives ont été prises avec le renforcement de la ligne d'écoute, des espaces d'accueil d'urgence, du dispositif pharmacie. Cette lutte a notamment été concrétisée par le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que par l'espace d'accueil bruxellois. Le groupe cdH se félicite qu'il s'agisse d'une priorité du Collège. Nous espérons pouvoir continuer à porter un regard constructif sur ces actions politiques, plus que nécessaires dans la société actuelle, car il est important de soutenir la libération de la parole des femmes et de toutes les victimes de violences. Il s'agit d'un axe important de la question du bien-être global, qui mérite des actions de prévention et de promotion des bonnes pratiques.

Vous abordez aussi la question de la cohésion sociale, qui est une compétence de la Commission communautaire française, en évoquant trois axes majeurs : l'augmentation des moyens, les primo-arrivants et le service citoyen. Nous vous soutenons en ce sens.

En revanche, je regrette que vous ne fassiez pas une priorité de la cohésion sociale dans l'espace francophone, entre francophones et néerlandophones. En tant qu'acteur francophone, il est important que vous fassiez ce relais avec la minorité flamande de la Région bruxelloise, en collaborant avec l'autre communauté linguistique et notamment la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Qu'avez-vous prévu à cet effet ?

Ensuite, le dossier relatif à la réforme des rythmes scolaires devrait aussi retenir votre attention. Cette réforme touchera en effet particulièrement les familles bruxelloises francophones et les jeunes qui, pour certains, n'auront plus les mêmes vacances scolaires à l'intérieur d'une même famille. Ils ne se retrouveront plus dans les mêmes activités extrascolaires, mouvements de jeunesse et autres. La Commission communautaire française ne peut rester silencieuse à ce sujet.

Comment voulez-vous encore former une société dans ces conditions ? Quelles actions entreprenez-vous sur cette question spécifique de la cohésion sociale, qui a des conséquences sur de nombreux francophones bruxellois ? Enfin, ayons une attention pour les jeunes à travers toutes les politiques de la Commission communautaire française. Cette génération sera marquée au fer rouge par la crise sanitaire, les confinements, la privation de liberté et le distanciel. Ces perspectives doivent nous permettre d'accorder à ce public une attention particulière, dans toutes les réflexions qui guideront nos actions futures.

Voici les éléments qui nous semblaient importants à souligner aujourd'hui par rapport aux intentions du Collège pour l'année 2022. Nous ne pouvons pas nous limiter à pérenniser des mesures réfléchies avant la crise de la Covid-19 ou prises dans l'urgence. Les crises existent et peuvent nous tomber dessus à tout moment. Aussi devons-nous investir, dès à présent, à tous les étages de la santé et du social afin d'être préparés au mieux pour faire face à ces crises.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Récemment, j'ai eu le grand honneur d'être sollicité par mon groupe politique pour reprendre le rôle de chef de groupe au sein de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Je vais donc m'atteler à porter la voix de mon groupe de manière positive, pragmatique, créative et, si nécessaire, combative, toujours avec le courage de la nuance et de l'équilibre. En effet, pour moi, ce courage est fondamental pour garantir notre vivre ensemble en Région bruxelloise.

Je suis persuadé que ce vivre ensemble est le moteur d'une société où chacun peut s'épanouir et tout simplement être heureux. Aujourd'hui, je me retrouve au perchoir pour ma première DPG. Je dois dire que le moment n'est pas pour me déplaire. Je ne fais évidemment pas référence à la crise sanitaire ou à la crise climatique. Mais si je calcule bien, nous sommes plus ou moins à la moitié de la législature. Je trouve que ce moment est intéressant parce que si nous regardons derrière nous, nous pouvons dresser un bilan intéressant des actions qui ont été menées par la Commission communautaire française. Si nous revenons vers l'horizon qui est devant nous, nous avons une perspective positive qui doit nous stimuler à aller de l'avant.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les premières années sont loin d'avoir été un long fleuve tranquille. L'ouragan de la Covid-19 a déboussolé nos politiques et perturbé notre travail. Il a requis des actions rapides et plutôt inhabituelles de la part de tous les équipages.

À l'instar des autres groupes politiques, je souhaite vivement remercier le personnel du Parlement de la Commission communautaire française, mais aussi toutes les personnes qui travaillent de près ou de loin, souvent dans l'ombre, pour mener à bien toutes les politiques que nous instaurons. Je pense aussi à toutes les associations subsidiées partiellement par la Commission communautaire française. Avouons-le, la situation demeure compliquée aujourd'hui et le restera sans doute encore un petit temps.

Permettez-moi d'entrer dans le vif du sujet avec un point qui m'est particulièrement cher, à savoir celui de la démocratie participative et de la participation citoyenne. C'est vrai, ne nions pas le problème : le fossé entre le politique et le citoyen se creuse de jour en jour, et la crise ne contribue bien évidemment pas à la restauration de la confiance.

Il est vrai aussi que certains modèles s'épuisent et doivent pouvoir être remis en question. Enfin, vous savez, si vous avez suivi l'actualité, qu'un récent sondage a vu les jeunes s'exprimer en faveur d'un pouvoir concentré aux mains d'un seul leader. C'est franchement très inquiétant.

Les premières commissions délibératives que nous venons d'organiser au Parlement de la Région de

Bruxelles-Capitale et, plus récemment, ici au Parlement francophone bruxellois, nous permettent d'ouvrir toutes grandes – toujours avec un masque – les portes du Parlement aux citoyennes et citoyens bruxellois.

Cette belle expérience a vu les politiques dialoguer, rencontrer, réfléchir avec des citoyennes et citoyens, pour enfin émettre et déposer des recommandations. Il se murmure d'ailleurs que la commission délibérative organisée au sein de la Commission communautaire française était la plus réussie. Il faut bien avouer qu'il s'agissait de la dernière, qui a donc pu tirer les leçons des erreurs de jeunesse des précédentes.

Néanmoins, Madame la ministre-présidente, ne vous reposez pas sur vos lauriers. N'ayez pas peur de pousser plus loin encore la réflexion sur le choix des futures thématiques et de rediscuter de l'organisation logistique, mais aussi de l'efficacité et de l'efficience d'un tel processus. N'ayons pas peur non plus, nous les politiques, de quitter cet hémicycle pour aller sur le terrain, au contact de réalités qui sont parfois compliquées, parfois dures, mais toujours intéressantes.

Valorisons notre démocratie, parce qu'elle n'a pas dit son dernier mot! Parce qu'en fait, elle est belle. Et même s'il faut quelque peu la dépoussiérer, je peux vous dire que lorsque vous avez habité pendant plusieurs années dans un pays qui n'a pas de démocratie, vous vous rendez compte à quel point elle est importante et à quel point elle est la base du fonctionnement de notre société.

Pour ce qui est de l'enseignement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on estime que près de 100.000 élèves ne maîtrisent pas correctement la langue d'apprentissage. Il nous paraît donc fondamental de concentrer nos efforts sur la langue de l'enseignement, aussi bien ordinaire que spécialisé ou qualifiant. Il y va tant de la réussite scolaire que de l'épanouissement personnel dans le cadre de l'exercice d'une profession ou des relations sociales.

Agir par le biais du livre, comme le défend si bien Joëlle Maison, peut constituer une solution à mettre en place parmi d'autres. Dans le domaine de l'enseignement, toujours, la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement doit également faire partie de nos priorités, tant les conséquences de ces phénomènes sont dramatiques. Cette année encore, par voie de presse, nous avons eu vent de situations inadmissibles.

En matière d'infrastructures, les deux grands projets de la législature sont sur les rails et c'est une bonne nouvelle. Cela étant, vous savez que le coût des matières premières dans le bâtiment explose. Est-il bien pris en considération dans le budget ? Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir

Sur le plan de la formation, près de 25 % de nos jeunes ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire. En outre, à l'heure actuelle, près de 150 métiers sont en pénurie. On estime que la stratégie de rénovation du bâti existant à Bruxelles créera non moins de 8.000 emplois dans les années à venir. Mon groupe et moi-même nous réjouissons donc du renforcement des actions de formation professionnelle et en alternance, tout comme de l'ouverture prochaine d'une cité des langues. Il s'agit d'un point essentiel à nos yeux dans la lutte contre la précarité à Bruxelles.

Formons les gens de sorte qu'ils puissent trouver un travail qui leur convienne et sortir ainsi de la précarité dans laquelle ils vivent. Simplifions la gouvernance et les structures, décloisonnons les périmètres, singulièrement dans le domaine de la formation en alternance, dont on sait

que le mécanisme mène à l'emploi pour 85 % des apprenants. Élargissons l'offre disponible dans le centre de validation des compétences, en particulier pour les métiers en pénurie.

J'entends que le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 est en cours d'évaluation. Il convient de rappeler que la prévention doit être notre leitmotiv. Dans d'autres Assemblées, certains insistent sur l'emploi, alors que pour DéFI, la prévention prime, que ce soit celle contre l'épuisement professionnel, les cancers, les drogues, l'alcool, le gaz hilarant, les perturbateurs endocriniens, la maladie d'Alzheimer, le trouble déficitaire de l'attention ou la dépendance au numérique. La fracture numérique est, à raison, souvent abordée, contrairement à la dépendance au numérique. Malheureusement, ce problème deviendra de plus en plus récurrent avec le temps.

Pour l'obésité et la malbouffe, la prévention doit commencer dès l'enfance, voire la toute petite enfance. Elle est fondamentale étant donné que la Belgique dépense près de 2 % de son PIB dans le seul objectif de lutter contre les effets indésirables d'une consommation excessive de sucres ajoutés. Cela vous offre un bel angle de tir pour, d'une part, améliorer la santé des concitoyens et, d'autre part, améliorer les finances de notre système public. En effet, cet investissement est considérable.

À ce propos, il convient de rappeler le devoir d'exemplarité du Parlement. Il faudrait réellement penser à retirer tous les sodas gratuits, disponibles à volonté et qui trônent en bonne place dans tous les frigos du Parlement. Il s'agirait d'une action symbolique pour l'extérieur et elle serait bénéfique pour notre santé.

Ensuite, la problématique de la santé mentale s'est considérablement accrue depuis le début de la crise. Étant donné la situation, il est d'ailleurs fort probable qu'il ne s'agisse que de la partie émergée de l'iceberg. Lors de la récente commission spéciale Covid-19 au Parlement bruxellois, de nombreuses recommandations ont été formulées en la matière et elles sont bien prises en considération par l'ensemble des autorités compétentes. Je rappelle néanmoins que le secteur de la santé mentale demeure un secteur précaire, dans lequel investissements sont encore nécessaires pour faire face à l'ampleur de la tâche. Le groupe DéFI veillera sans aucun doute à assurer un suivi régulier des politiques de prévention en matière de santé mentale, tout comme nous l'avons scrupuleusement fait sur la question de l'épuisement professionnel.

Concernant la question du handicap, nous sommes toujours pleins de bonnes intentions et tenons de beaux discours — moi, le premier — mais constatons tout de même que, sur le terrain, ce n'est pas toujours évident. Nous devons faciliter de manière très pratique l'insertion des personnes porteuses de handicap dans les milieux professionnels, mais aussi dans le milieu scolaire. Je songe ici, entre autres, au transport scolaire dont un audit récent pointe notre très large marge de progression, tant d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue qualitatif.

Je me réjouis d'entendre que le Gouvernement poursuit le renforcement des services d'accompagnement, mais je souhaiterais savoir où en est la mise en œuvre des recommandations relatives à l'autisme votées au printemps 2021, en particulier la détection précoce et l'accroissement du nombre de places pour personnes autistes en grande dépendance.

Parlons à présent de culture. Sans surprise, le secteur est mis en grande difficulté par la crise actuelle. Même si comparaison n'est pas raison, je voudrais rappeler une citation devenue historique. Lorsqu'on a demandé à Winston Churchill de couper dans le budget de la culture et des arts pour soutenir l'effort de guerre, il a répondu : « Mais alors, pourquoi nous battons-nous ? ».

Oui, la culture mérite que l'on se batte pour elle et, comme vous l'avez bien dit, que l'on en améliore l'accessibilité. J'irai même plus loin : la Commission communautaire française a un rôle d'ambassadrice de la francophonie à jouer. Nous devons faire rayonner davantage la Région bruxelloise et sa francophonie, car c'est un outil qui nous permet de répondre à la crainte d'une globalisation sauvage et d'un modèle culturel standardisé, pauvre et ignorant les spécificités culturelles.

Enfin, à la manière des journaux télévisés, je terminerai par un mot de sport. « *Mens sana in corpore sano* » : tout est dit, je pourrais m'arrêter là. Pour mon groupe politique, la pratique du sport est importante pour la santé, mais aussi sur le plan des relations sociales. Je pense, en particulier, à nos jeunes, très affectés par les confinements à répétition. Soyons créatifs, le sport ne nécessite pas toujours de grandes infrastructures.

Pensons aussi à nos seniors, qui sont particulièrement touchés par la crise que nous connaissons. Avec mon groupe, je me réjouis d'ailleurs que nous puissions maintenir l'augmentation du contingent d'heures d'aide à domicile.

Enfin, je voudrais citer un Bruxellois bien connu qui, à sa manière, n'a eu de cesse de faire rayonner la francophonie et la beauté de la langue française à travers le monde. Il s'agit bien évidemment de Jacques Brel: « Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. ». Avec mon groupe, je souhaite à la Commission communautaire française, je nous souhaite donc, des politiques positives et pragmatiques, mais aussi créatives et, quand il le faudra, combatives.

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Cette réflexion a été maintes fois entendue : la crise sanitaire a mis en exergue les inégalités qui existent à l'échelle de la ville, de la Région, du pays et même du monde. Tout le monde n'a pas vécu le même confinement, n'a pas eu les mêmes accès aux soins. Certains se sont appauvris et d'autres, enrichis, et les États ne disposent pas tous d'autant de vaccins

C'est le rôle du monde politique d'empêcher cette situation de déséquilibre qui, à Bruxelles, enferme tant de ménages dans la misère, a fortiori en temps de crise. Ce point faisait d'ailleurs l'objet d'une recommandation transversale de la part de la commission spéciale Covid-19, qui a été débattue hier pour ce qui concerne son suivi.

Nous pouvons lutter contre les inégalités et les crises sanitaires et socio-économiques de manière préventive ou curative. Dans cette vision, il faut reconnaître et saluer les politiques de la santé et du social de la Commission communautaire française qui visent à réduire les inégalités et, plus largement, à faciliter l'accès aux soins et l'aide aux publics fragilisés.

J'ai noté, dans votre déclaration, le développement des maisons médicales, les efforts en faveur de la santé mentale, l'accroissement de la capacité du parcours d'accueil des primo-arrivants. Tous les détails n'ayant pas été donnés, il n'est pas aisé de savoir si ces projets seront suffisants pour répondre aux demandes, comme plusieurs collègues l'ont souligné. J'imagine que ces détails seront communiqués lors des débats budgétaires. Il faudra alors analyser ces politiques plus en profondeur.

Vous annoncez également le renforcement du système d'aide à domicile, pour les personnes âgées, par la pérennisation d'une mesure initialement temporaire, à savoir l'augmentation du contingent d'heures d'aide à domicile. C'était indispensable, étant donné l'impact que la Covid-19 continue d'avoir sur les maisons de repos. Là aussi, il faudra bien sûr voir si l'augmentation de l'ordre de 5 % sera suffisante pour faire face à ce qui pourrait être une tendance durable, ainsi qu'au vieillissement démographique.

S'agissant de l'EVRAS, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le débat récemment organisé dans cette Assemblée autour de ce dispositif. Tout le monde en a rappelé l'importance dans les écoles, dès le plus jeune âge et sans discontinuer. Il s'agit, effectivement, d'un outil de prévention, de santé publique et, potentiellement, de l'un des meilleurs moyens d'atteindre une réelle égalité entre hommes et femmes dans notre société. Lorsque je suis entrée dans ce Parlement, j'ai été très étonnée d'apprendre que de telles prestations n'étaient pas offertes à tous les élèves bruxellois. On en est même très loin, puisque à peine 20 % des élèves ont bénéficié ne serait-ce que d'une animation EVRAS durant leur parcours scolaire.

En écoutant le débat, j'ai un peu mieux appréhendé les différents freins à la généralisation de l'EVRAS. Outre les réticences de certains établissements scolaires et de certaines familles, tout un travail de révision du protocole d'accord et de labellisation des opérateurs et du référentiel de contenus reste à accomplir, et la Commission communautaire française n'est pas seule compétente à cet égard. Vous avez toutefois rappelé votre engagement à viser la généralisation et je ne peux dès lors que vous encourager vivement dans cette voie.

Cela étant dit, il faut reconnaître les réels efforts consentis par le Collège pour pallier les difficultés rencontrées au quotidien par de très nombreux Bruxelloises et Bruxellois, notamment dans le domaine de l'aide sociale et de la santé. En revanche, je ne peux m'empêcher de penser que vous pourriez en faire davantage pour prévenir de nouvelles crises et éviter ainsi l'accroissement de nouvelles égalités plus criantes encore.

Bien sûr, de nombreux outils sont du ressort de la Région et du niveau fédéral, notamment les politiques fiscales, de logement, d'emploi ou de migration, mais d'autres relèvent bel et bien des compétences de la Commission communautaire française. Vous avez expliqué, Madame la ministre-présidente, que l'actuel Plan stratégique de Promotion de la santé était en cours d'évaluation, notamment à la lumière des leçons de la pandémie. Vous avez également déclaré vouloir mieux tenir compte des déterminants environnementaux de la santé. C'est très prometteur, mais aussi un peu laconique, et j'aurais aimé en savoir dayantage sur ce que vous entendez par là.

L'actuel Plan de Promotion de la santé aborde des aspects aussi fondamentaux que la consommation de drogues, l'activité physique ou l'alimentation, dont mon collègue Jonathan de Patoul a rappelé l'importance. J'ai toutefois le sentiment que ces éléments sont souvent relégués au second plan alors qu'ils sont essentiels pour empêcher et désamorcer des situations critiques de fragilité personnelle ou dans les services de soins hospitaliers. Ils constituent donc aussi des outils de gestion de crise.

À titre d'exemple, la semaine passée, en séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, nous n'avons pas entendu la moindre allusion à la stratégie « Good Food », alors qu'il s'agit d'un plan stratégique important de la Région. Nous n'en avons pas davantage

entendu parler aujourd'hui, malgré le fait que nous rentrons normalement dans les derniers mois de la coconstruction de la stratégie « Good Food 2.0 » et que plusieurs de ses aspects concernent la Commission communautaire française.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais la question alimentaire est véritablement au carrefour de très nombreuses problématiques, personnelles ou systémiques. Investir dans ce domaine contribuerait sans doute à prévenir les crises, notamment par une transition protéinique. Cette thématique n'est pas totalement délaissée par le Collège, vu le soutien apporté par la Commission communautaire française à diverses associations. Toutefois, pour la seconde moitié de la législature, je vous encourage à développer une politique en la matière qui soit davantage proactive.

Enfin, en préambule à votre déclaration, vous avez rappelé la priorité générale absolue du Collège, à savoir le soutien au public fragilisé, notamment sous la forme d'un partenariat entre le secteur public et le secteur associatif. À cet égard, je vous souhaite beaucoup de succès dans la poursuite des politiques évoquées, mais aussi des autres, qu'il s'agisse de la fracture numérique, de la formation professionnelle, de la petite enfance, du handicap, de la culture ou encore de la revalorisation du secteur non marchand.

Le rebond épidémique constaté par les experts ces derniers jours rend les actions de la Commission communautaire française d'autant plus indispensables. Je pense, toutefois, qu'à tous les niveaux de pouvoir et dans toutes les Assemblées, il faudrait élaborer sérieusement des plans transversaux qui s'ajouteraient aux mesures curatrices de lutte contre la précarité et viseraient spécifiquement les causes environnementales des crises et de la pauvreté. En effet, il est bien moins coûteux de prévenir que de guérir.

M. De Beukelaer vient de rappeler l'importance de se préparer aux futures crises. Cependant, l'erreur consisterait à considérer celles-ci comme des fatalités, alors qu'il existe des moyens de les désamorcer à notre échelle, y compris à la Commission communautaire française.

La séance est suspendue à 11h47.

La séance est reprise à 14h16.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- Nous poursuivons la discussion de la DPG

La parole est au Gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- En guise d'introduction à ma réponse à vos questions, je voudrais vous remercier, chacune et chacun, pour l'intérêt et la pertinence de vos interpellations. Je vais tenter de répondre à la majeure partie d'entre elles, mais je dois déjà vous dire que je ne pourrai pas répondre à toutes les questions, en dépit du fait que je serai assez longue.

Je voudrais une nouvelle fois insister sur le fait que cette DPG marque l'ouverture d'une année de travaux. Dès lors, les réponses précises aux questions que vous avez posées, vous les obtiendrez également régulièrement, ou à chaque fois que vous voudrez les obtenir.

Il s'agit également d'un moment auquel on fixe un horizon, un cap. Et ce cap est celui de l'émancipation des Bruxelloises et des Bruxellois, avec une attention particulière accordée aux publics les plus fragilisés. La crise que nous traversons est un défi d'ampleur pour nous toutes et tous. Face à cette crise, nous avons apporté des réponses fortes qui ont été longuement abordées ici.

Ces réponses ont permis à de nombreuses personnes de traverser les difficultés liées à la crise. Nous allons continuer à les mettre en œuvre, compte tenu d'une vision à plus long terme qui permet aux Bruxelloises et aux Bruxellois de s'épanouir dans une Région inclusive et solidaire, une Région où le vivre ensemble est synonyme de faire ensemble, avec la participation des services de la Commission communautaire française et de toutes les associations qui œuvrent à ses objectifs.

Je vais à présent entamer mes réponses à vos questions, en les regroupant par thématique.

Pour le secteur non marchand, les montants dégagés par la Région bruxelloise sont plus importants que ceux dégagés par la Région wallonne. Ils sont même historiques : 57 millions d'euros, soit cinq fois le montant du dernier accord non marchand.

Par rapport aux mesures prises par d'autres entités, nous négocions, depuis près d'un an, afin de garantir l'attractivité des secteurs bruxellois. Je pense notamment à la valorisation et la soutenabilité des carrières. Dans le cadre de ces négociations autour du projet de protocole, une enveloppe d'au moins 15 millions d'euros vise une revalorisation salariale en Commission communautaire française. Ce montant sera consacré à des mesures visant l'emploi, la transition numérique, la mutualisation et la mobilité intrabruxelloise. Je ne peux toutefois rien vous dire de plus à ce sujet puisque nous sommes en pleine négociation. Actuellement, un décret et une ordonnance relatifs à un organe de concertation sont rédigés avec la Commission communautaire commune.

Monsieur De Beukelaer, s'agissant de la mesure relative à la mobilité, nous sommes sur le point de parvenir à doter les associations d'un abonnement STIB offrant à chacun de leurs travailleurs un tarif préférentiel. J'insiste sur le fait que nous sommes restés et que nous restons en contact étroit avec les partenaires sociaux. Nous saluons, bien sûr, les mobilisations qui ont permis de mieux prendre en considération leur situation. La Commission communautaire française dépend de la Région pour ces dotations qui sont nécessaires à de nombreux secteurs. Il y a également un certain parallélisme avec la Commission communautaire commune.

J'en arrive à vos questions relatives à la prévention et à l'importance de renforcer la première ligne et la promotion de la santé. Dans l'ensemble, je rejoins l'essentiel des constats que vous avez posés. S'agissant de l'amélioration de l'offre de première ligne et l'accès aux maisons médicales, en trois ans, nous avons agréé plus de maisons médicales que sur les onze années précédentes. Vous êtes plusieurs à l'avoir souligné, ces maisons médicales jouent un rôle central dans la prévention et la promotion de la santé. Nous en avons agréé deux en 2020, six en 2021 et nous en agréerons encore deux en 2022.

En agréant les maisons médicales jusqu'en 2022, l'ensemble des maisons médicales qui remplissent les conditions auront été agréées, Madame Groppi. Nous prônons, par ailleurs, une vision territorialisée par quartier pour l'offre socio-sanitaire. Il est indispensable que chaque Bruxelloise et chaque Bruxellois ait accès à des services de qualité. Cette approche figurera dans le Plan social-santé intégré et sera approfondie en 2022 dans le travail relatif au décret ambulatoire et l'ordonnance première ligne en Commission communautaire commune.

En ce qui concerne le Plan stratégique de Promotion de la santé, je ne peux pas vous en dire beaucoup aujourd'hui. Nous procédons actuellement à la rédaction de l'évaluation du plan précédent, ainsi qu'à l'évaluation des grandes lignes du plan suivant, avec les acteurs et le secteur. Il est cependant évident – et d'ailleurs repris ainsi dans la DPG de la Commission communautaire française – que les questions des déterminants environnementaux et sociaux de la santé seront au cœur de nos priorités. Mme Austraet et M. de Patoul ont eu raison de le souligner : nous les aborderons concrètement en lien avec les politiques menées par d'autres niveaux de pouvoirs telles que les politiques en matière d'alimentation et d'environnement, notamment « Good Food ».

S'agissant des droits sexuels et reproductifs, nous avons eu l'occasion d'en parler récemment et d'examiner l'étude en économie de la santé. Il s'agit d'une étude originale commandée par la Commission communautaire française et que d'autres niveaux de pouvoirs, en particulier le Gouvernement wallon et la Fédération-Wallonie Bruxelles, n'ont pas souhaité cofinancer et appliquer sur l'ensemble du territoire francophone belge. Il aurait, à mon sens, été encore plus intéressant d'en faire bénéficier tous les enfants, mais peu importe, nous souhaitons en tout cas une généralisation dans les écoles du territoire bruxellois. Même si nous ne sommes pas des acteurs d'enseignement, nous finançons les plannings familiaux qui font partie des organismes qui se rendent dans les écoles.

Dans le cadre de l'exercice de nos compétences, nous faisons donc plus que ce qui relève de notre responsabilité pour aboutir à cette généralisation, que nous appelons de nos vœux.

Dès lors, nous avons investi des montants importants dans les stratégies concertées d'EVRAS, dans la recherche en économie de la santé, dans un salon EVRAS, dans l'achat d'outils pédagogiques, dans le catalogue des outils en ligne et dans l'augmentation des activités, qui va de pair avec l'augmentation des budgets pour les animations dans les écoles. Les débats budgétaires, qui auront lieu dans deux semaines, ne feront que confirmer cette intention. Il est essentiel que les autres niveaux de pouvoir compétents pour les écoles nous emboîtent le pas.

Concernant la santé mentale, nous partageons tous le constat d'une évolution des problématiques de santé mentale depuis le début de la crise. Vous avez d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter longuement en commission. Des études permettent d'objectiver cette détérioration. Heureusement, l'université d'Anvers a noté un retour à des chiffres quasi similaires à ceux d'avant la crise, du moins à certains égards, et en particulier auprès des populations jeunes et étudiantes, particulièrement touchées depuis le début de la crise.

Le dernier rapport trimestriel du baromètre de Sciensano, publié en septembre, fait allusion à une diminution des troubles anxieux et dépressifs, ainsi qu'à une diminution des idées suicidaires.

L'indice de satisfaction de vie – qui est fondé sur une série d'indicateurs liés aux déterminants de la santé mentale – montre aussi des résultats encourageants. En comparaison avec les mois de décembre et de mars derniers, la part des individus peu satisfaits de leur état psychique a diminué, passant de 32 % à 13 %. Il faut espérer que ces tendances se confirment dans les mois à venir. Nous y resterons évidemment très attentifs.

Nonobstant cette amélioration, le nombre relatif de personnes en souffrance psychique demeure toujours élevé. Sans surprise, celles-ci sont davantage représentées parmi les jeunes adultes, les femmes, les personnes vivant seules ou en famille monoparentale, les personnes sans emploi ou en invalidité, et celles qui ont un faible niveau de scolarité. Il est donc évident que les inégalités sociales en santé mentale témoignent de la vulnérabilité des plus démunis face au surcroît de difficultés engendrées par la crise sanitaire et ses conséquences dans son ensemble. C'est pourquoi la santé mentale reste l'une de nos priorités et les mesures destinées à être uniquement des mesures de crise ont été pérennisées.

Concernant nos aînés et le renforcement des soins à domicile, vous avez tous souligné les hausses des contingentements et nous aurons l'occasion d'y revenir à l'occasion de notre prochain débat budgétaire.

En ce qui concerne l'accueil des primo-arrivants, je vous confirme l'entrée en vigueur du parcours obligatoire. Les trois BAPA ne sont pas saturés et nous suivons, parallèlement à l'objectif d'entrée en vigueur du parcours obligatoire, un objectif d'élargissement de l'accès au parcours d'accueil afin que celui-ci soit accessible aux personnes visées par l'obligation, mais aussi aux volontaires. L'idée est également de ne pas léser les personnes désireuses de mobiliser la preuve de la participation à un parcours d'accueil dans le cadre de leur demande d'accès à la nationalité belge.

Pour accompagner ce double objectif, nous souhaitons porter la capacité d'accompagnement des BAPA de 5.000 à 6.000 personnes et accroître l'offre de cours d'alphabétisation et de français. Dans ce cadre, nous nous réjouissons de la collaboration mise en place avec le secteur de la promotion sociale.

Concernant la fonction publique, les nouvelles règles de télétravail sont inscrites à la prochaine réunion du Collège. Elles ont été élaborées en concertation avec les représentants du personnel, sont basées sur les meilleures pratiques en la matière et se rapprocheront en effet de celles en vigueur dans les autres entités bruxelloises.

Eu égard à la problématique du handicap, je vous ai déjà parlé de l'approche intégrée du handicap (handistreaming). Parmi les autres projets développés, sachez que le centre de jour pour enfants scolarisés La Famille ouvre 16 places supplémentaires à Uccle. Le centre de jour pour enfants non scolarisés ouvre, quant à lui, 20 nouvelles places à Anderlecht. Cela représente 36 places supplémentaires pour les enfants en situation de grande dépendance. Enfin, 15 places pour personnes en situation de grande dépendance avec profil complexe et/ou troubles du comportement ont également été ouvertes. Depuis le début de la législature, pas moins de 107 places ont ainsi pu être financées.

Par ailleurs, le Collège poursuit la pérennisation de projets particuliers agréés, comme ceux d'Intermède, DiversiCom, Jeunes & aidants proches, le Centre de recherche et d'Information arts et médias (Criam) et SInPA. Ce dernier s'adresse à des jeunes qui présentent des troubles relevant du spectre de l'autisme ou des troubles graves du comportement et qui fréquentent une école d'enseignement spécialisé ou qui ont une perspective d'intégration dans un milieu scolaire spécialisé.

Par ailleurs, l'accord de principe a été donné au projet de construction de centre de jour et d'hébergement pour 15 adultes en situation de grande dépendance soumis par l'asbl Tisser. Il devrait ouvrir ses portes en 2025.

Les rénovations ont elles aussi toute leur importance. Les bâtiments évoluent au même titre que la prise en charge des personnes en situation de handicap. Parmi les

rénovations, on peut citer le centre Pazhapa-Hadep, qui accueille 26 adultes en situation de handicap mental et dont les travaux d'extension et de rénovation ont débuté en cette fin d'année 2021.

En ce qui concerne le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, l'arrêté relatif au service d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension est passé en troisième lecture, en septembre dernier, tandis que l'arrêté relatif aux associations spécialisées en accessibilité va, quant à lui, passer en troisième lecture tout prochainement.

Les travaux de rédaction de l'arrêté d'exécution relatif au logement collectif adapté, au service du logement inclusif et aux centres d'activités de jour sont en cours.

En ce qui concerne les recommandations relatives à l'autisme, la DPG de la Commission communautaire française en reprend trois points essentiels. Tous sont d'égale importance, mais la priorité, d'un point de vue chronologique, est donnée à la Maison de l'autisme. Dès lors que l'étude de faisabilité avance à grands pas avec les familles et le secteur, l'examen de la création du centre de stimulation précoce sera lancé début 2022. Pour la Maison de l'autisme, l'étude de faisabilité a débuté cet été et ses conclusions sont attendues pour le mois de janvier 2022. Lorsque nous en aurons pris connaissance, il nous sera possible d'envisager des scénarios concrets pour ce projet.

J'en viens à l'enseignement.

Les inscriptions en première année de l'enseignement secondaire sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Commission communautaire française, pour sa part, a ouvert de nouvelles places dans ses écoles. Je vous ai donné les dates d'ouverture de ces places et le nombre d'élèves pouvant être accueillis.

Pour l'accès au numérique, la Commission communautaire française a pris plusieurs initiatives afin d'équiper les étudiants et les élèves. Grâce à un sondage réalisé au début de l'année scolaire 2020-2021, les élèves ne disposant pas de matériel numérique ont été recensés. Tous les élèves de la cinquième à la septième année de l'enseignement ordinaire qualifiant qui avaient déclaré ne pas posséder d'ordinateur ont pu bénéficier de cette mesure. Dans l'enseignement spécialisé, les ordinateurs ont été mis à disposition suivant les demandes des enseignants, avec un accent mis sur les élèves de troisième phase.

Au-delà de la gestion de l'urgence, une stratégie globale a été élaborée pour soutenir et accompagner la transition numérique de l'ensemble des écoles de la Commission communautaire française à moyen terme. Dans ce cadre, un grand nombre d'ordinateurs portables seront encore acquis en 2021-2022 pour équiper les classes de la quatrième à la septième année de l'Institut Redouté-Peiffer, les classes de la cinquième à la septième année de l'Institut Émile Gryzon, les premières années de la nouvelle école Jules Verne, et les élèves de l'Institut Charles Gheude et de l'Institut Alexandre Herlin en fonction des besoins pédagogiques. La dynamique se poursuit en ce sens dans différents établissements de la Commission communautaire française, avec une attention particulière accordée à la lutte contre la fracture numérique.

S'agissant de l'inclusion, je rappelle la participation active de la Commission communautaire française à la réforme de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par la création d'un pôle territorial au départ de l'Institut Alexandre Herlin, qui concerne pas moins de 13.000 élèves dans différentes communes du nord-ouest de Bruxelles. L'inventaire des besoins dans les écoles

partenaires est en cours et les actions effectives démarreront à partir de la rentrée 2022.

Pour répondre à M. de Patoul, en ce qui concerne les projets d'infrastructures scolaires, mon collègue et moi-même pouvons vous rassurer en vous confirmant que les crédits 2022 sont dimensionnés de manière à pouvoir absorber l'encours et les augmentations de prix récemment constatées dans le secteur de la construction. Vous y reviendrez certainement dans le cadre des débats budgétaires.

J'en viens à la petite enfance. Les projets de crèches inclusives poursuivent leur avancée. La commune d'Anderlecht envisage l'ouverture de 49 nouvelles places dans le cadre de la crèche du contrat de quartier durable Biestebroeck pour la fin de l'année 2024. Pour la crèche Les Piloux à Neder-Over-Heembeek, 21 nouvelles places sont prévues, dont un tiers pour des enfants porteurs de handicap. Le chantier touche enfin à son terme, et l'ouverture de ces nouvelles places est prévue pour le quatrième trimestre 2021 ou le début de l'année 2022.

L'ouverture de la crèche de l'asbl La Court'échelle à Berchem-Sainte-Agathe permettra la création de dix-huit nouvelles places, dont un tiers pour des enfants porteurs de handicap; elle est également prévue pour le quatrième trimestre 2021, voire le début de l'année 2022. Enfin, la nouvelle crèche du Centre hospitalier universitaire Brugmann, que j'évoquais plus tôt, a été inaugurée début octobre

En ce qui concerne le nombre de places et les objectifs pour les années à venir, la Commission communautaire française et la Région poursuivent leurs efforts au travers du dernier appel à projets conjoint avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), en respectant strictement les priorités définies par l'ONE dans ce cadre. Les projets qui ont obtenu un financement en infrastructure sont déjà identifiés par l'ONE. 768 nouvelles places devraient, ainsi, être créées rapidement.

En ce qui concerne les critères qui, je vous le rappelle, correspondent à ceux l'ONE, il s'agit de la faiblesse du taux de couverture – donc un critère géographique – et/ou de la présence d'un public cible, la priorité étant accordée aux projets qui visent l'accueil d'urgence, les familles monoparentales et les demandeurs d'emploi.

À ce titre, tous les projets ayant bénéficié d'un engagement financier en 2021 se situent dans des quartiers dont le taux de couverture est plus faible que la moyenne régionale (39,6 %), à l'exception de deux engagements complémentaires pour des projets sélectionnés en 2014 dans le cadre de l'appel à projets commun avec l'ONE : la crèche de Stockel et la crèche Les Piloux.

Les subventions accordées par la Commission communautaire française contribuent donc bien à résorber le retard pris dans certaines communes et certains quartiers vis-à-vis des publics les plus fragiles.

J'en viens au transport scolaire. Je tiens à rappeler à cet égard qu'au-delà de l'audit prospectif, l'année 2021 aura permis la finalisation de la réforme du statut des accompagnateurs, avec un contrat à durée déterminée et un régime juridique régularisé. L'objectif de cette réforme est également de compléter les formations, de professionnaliser le service et de donner aux accompagnateurs et accompagnatrices des perspectives de carrière.

À l'issue de la période de transition – soit au 1er janvier 2022 –, tous les accompagnateurs et accompagnatrices

seront soumis au même régime de contrat à durée indéterminée. Dans ce cadre, des profils de fonctions ont été revus et coconstruits avec les organisations syndicales.

En ce qui concerne la durée des trajets, nous poursuivons nos efforts. Un audit a été présenté devant cette Assemblée et nous en sommes à la mise en œuvre de ses principales recommandations.

C'est dans cet esprit que nous avons mis la priorité sur l'optimisation des circuits, notamment grâce à un portail SIG – système d'information géographique – qui facilite la gestion opérationnelle des circuits, tout en centralisant les données sous une seule interface. Ce portail permettra, dès 2022, de mener des analyses géographiques croisées, afin d'identifier les enfants qui pourraient être affectés à d'autres circuits

Nous avons également prévu de collaborer avec les services TaxiBus, de rejoindre la Commission régionale de la mobilité et de mettre en place une application de gestion des absences qui permettra un vrai gain de temps de trajet, puisque le taux d'absence de ces élèves peut parfois avoisiner 30 % sur certains circuits.

Les élèves transportés empruntent au total 224 circuits quotidiens, dont 82 % dépassent un temps de trajet de 1h30. Il s'agit principalement des circuits qui démarrent de la Région wallonne.

Pour faire face à l'augmentation de la population scolaire et la diffusion de ces implantations, nous avons anticipé la mutualisation des circuits pour une dizaine d'écoles, et les résultats sont déjà positifs pour le temps de trajet. Nous avons également créé huit nouveaux circuits et prévu d'engager quinze nouveaux agents.

Pour l'égalité des chances et des genres, je regrette que Mme Groppi ne voie pas l'intérêt de la budgétisation liée au genre (*genderbudgeting*). Je vous ai annoncé de nouvelles évolutions. Dans deux semaines, nous nous pencherons sur l'examen complet d'une analyse quantitative et qualitative du budget initial 2022, réalisé par les services de la Commission communautaire française. Il s'agit d'une véritable avancée transversale. En effet, cette technique est un instrument incontournable pour tenir compte des droits des femmes dans toutes les politiques.

Ensuite, le Gouvernement bruxellois s'est engagé, dans sa déclaration de politique régionale, à établir un plan d'action spécifique pour les familles monoparentales, qui vous a été présenté la semaine dernière. La démarche de réflexion autour de ce plan a été réalisée en collaboration avec l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale et le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'avis d'initiative a servi de structure aux travaux. Le secteur associatif, les professionnels, les acteurs de terrain qui travaillent avec les familles monoparentales ont aussi été mobilisés de manière à ce que la réflexion se nourrisse de leurs constats, expériences et expertise. La préparation de ce Plan régional de soutien aux familles monoparentales s'est articulée avec celle du Plan social-santé intégré, dont M. Maron et moi-même avons la charge. Ce plan, en voie de finalisation, traduira une approche territoriale de l'action social-santé et proposera également, par l'intégration des trois plans existants, une vision large et complète en la matière.

Le dispositif « Relais-Pharmacie » n'est pas une mesure du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. Il est porté par ma collègue, Mme Ben Hamou, et mis sur pied avec succès au niveau régional par equal.brussels et Bruxelles Prévention Sécurité (BPS), en collaboration avec l'union des pharmaciens bruxellois.

Concernant le Plan intrafrancophone, nous augmentons encore les subsides aux associations, car nous sommes bien au fait des difficultés qu'elles rencontrent pour déployer leurs actions. Nous les mettons aussi à profit pour la lutte contre les violences sexuelles et les viols dans l'HORECA et les bars de nuit. Nous insistons évidemment sur le fait qu'il faut mettre l'accent sur la prévention primaire à travers l'EVRAS

La cohésion sociale, grâce à un maillage associatif de près de 225 opérateurs, vise à renforcer le vivre ensemble, mais surtout le faire ensemble dans nos quartiers, en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel entre les Bruxellois. Elle se doit de respecter le cadre réglementaire de la Commission communautaire française, qui agrée et réglemente une série de matières liées au quotidien des quelque 900.000 habitants de la Région de Bruxelles-Capitale qui s'adressent à des institutions francophones.

Effectivement, il faudra être attentif à l'impact de l'évolution des rythmes scolaires sur les activités proposées par les institutions francophones bruxelloises. À ce titre, nous pourrons compter sur l'appui du Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté, pour suivre de près cette évolution et formuler des recommandations.

Concernant les métiers en pénurie, la stratégie qualificationemploi sera couplée à d'autres initiatives visant à lutter contre les pénuries et les vacances d'emploi. Dans ce cadre, mon collègue, M. Clerfayt, souhaite travailler directement avec les secteurs par le biais de tables rondes, pour qu'ils définissent précisément leurs besoins et les profils recherchés.

Sur la base de ces échanges, nous pourrons soit développer de nouvelles filières, soit ouvrir de nouvelles places.

S'agissant de la Cité des langues, Brulingua et les chèques langue sont des outils dans le cadre de l'offre de services de ce projet, qui se veut une porte d'entrée spécifique ancrée sur l'orientation du chercheur d'emploi vers toutes les offres de formation existantes chez les différents partenaires tels que Bruxelles Formation, la Maison du néerlandais (Huis van het Nederlands), Actiris, etc.

Le projet, dont les travaux d'infrastructure pour les futurs locaux, avance bien en dépit de la crise. Plusieurs groupes de travail fonctionnent parallèlement, que ce soit au niveau de la gouvernance, de l'orientation, de l'organisation, des tests de langue ou de la communication, pour accélérer sa mise en œuvre.

S'agissant enfin de la culture, vous me demandiez quel serait le coût de la création d'une Maison des cultures urbaines. Il importe de lancer une étude pour envisager les moyens nécessaires et le type de gouvernance à mettre en place. En l'absence de cette étude, il n'est pas pertinent d'affirmer que la Commission communautaire française n'aurait pas les reins assez solides pour sa création.

Quant au Musée des migrations, le contact est maintenu avec le groupe de travail, et devrait s'intensifier dès 2022 pour affiner les propositions émergeant des séances de travail. S'agissant des moyens financiers disponibles, nous disposons d'une allocation de base dédiée aux études concernant les projets portés par l'accord de Gouvernement.

Pour les prochaines étapes de la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture en 2030, Mme Hadja Lahbib et M. Jan Goossens, les chargés de mission pour Bruxelles 2030 – qui étaient d'ailleurs présents dimanche dernier –, multiplient les rencontres avec les

secteurs culturel et socioculturel bruxellois. L'optique reste horizontale, avec la volonté d'impliquer les Bruxellois dès 2022. Une allocation de base est dédiée aux projets liés à cette candidature et pourra être activée pour débuter ces projets citoyens.

J'en viens logiquement aux commissions délibératives et à leur suivi. J'ai été particulièrement heureuse de lire dans les recommandations conjointes que vous avez émises avec les citoyens une reconnaissance des méthodes de travail des associations de la Commission communautaire française, notamment celles utilisées dans le secteur de la santé communautaire et de la promotion de la santé. Une attention toute particulière est portée aux préoccupations et aux demandes des citoyens.

Pour les recommandations qui concernent directement nos services, nous allons entamer un dialogue avec le comité de direction de la Commission communautaire française, dont la directrice générale a assisté à la présentation desdites recommandations dimanche dernier. Lors d'une discussion informelle, nous avons déjà pointé quelques suggestions concrètes et particulièrement pertinentes.

Dans les prochaines semaines, nous travaillerons de manière formelle, avec le comité de direction, à recenser les recommandations les plus pertinentes et urgentes, avant de revenir vers vous, soit en réponse à vos questions, soit lors du rendez-vous fixé au mois de juillet prochain.

Pour terminer, je souhaite m'adresser plus particulièrement à M. Van Goidsenhoven, qui se plaint du manque de visibilité de la Commission communautaire française lorsqu'il saisit ses cinq lettres dans un moteur de recherche. Ce qui nous importe, c'est ce que fait la Commission communautaire française, à savoir un ensemble d'actes, comme le disait précédemment Mme Tahar.

Parmi les actions et politiques évoquées au cours de la matinée, citons l'augmentation des moyens pour le secteur du non-marchand, le renforcement du contingent d'heures d'aide à domicile, le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des primo-arrivants, la généralisation de l'EVRAS, le développement de l'offre de services d'accompagnement pour les personnes qui souffrent de handicap, l'augmentation de l'offre de places dans l'enseignement, la lutte contre le décrochage scolaire, des moyens supplémentaires pour la cohésion sociale, la mise en place d'une stratégie qualification-emploi.

C'est tout cela que fait la Commission communautaire française et qui se cache derrière les plans et stratégies. Une telle organisation permet aux services de la Commission communautaire française de poser des dizaines de milliers d'actes, et à plus de 2.000 associations de développer ces politiques sur le terrain. Ces innombrables actes concrets sont posés au service des Bruxellois et Bruxelloises. L'engagement de la Commission communautaire française n'est pas de faire de la communication, mais de poser des actes concrets pour répondre aux besoins de la population.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je pense qu'il est inutile de prolonger les débats outre mesure, d'autant plus que nous aborderons sous peu l'examen des budgets. À cette occasion, nous pourrons vérifier l'adéquation entre les déclarations et les réalités chiffrées. Nous pourrons ensuite vérifier comment la situation évolue durant la seconde partie de la législature.

Pour le reste, il me semble avoir piqué au vif la ministreprésidente avec ma recherche. La communication ne remplace pas l'action. Je ne pense pas en faire une obsession, cependant, il y a une différence entre faire et faire savoir. Ce sont les deux paramètres d'une action politique dynamique. Il est donc important de communiquer correctement pour pouvoir informer et convaincre le citoyen de la légitimité de notre travail. J'ai souligné cet élément, puisque comme vous le savez, lors de la dernière législature, votre parti était en pointe lorsqu'il s'agissait de remettre en question la Commission communautaire française.

Il faudrait savoir si la Commission communautaire française a envie de se projeter dans l'avenir ou si elle s'inscrit dans une logique d'évaporation progressive. Cette question reste ouverte. L'essentiel est de fournir les services adéquats à la population, mais il est, néanmoins, toujours mieux de connaître sa trajectoire et d'accompagner cette dernière d'explications. Cela nous rassurerait tous.

Mme Elisa Groppi (PTB).- Je voulais juste réagir sur un point qui me semble essentiel. Vous avez parlé des nouvelles mesures de télétravail pour la fonction publique, et j'entends que vous avez négocié ces mesures avec les travailleurs.

J'aimerais insister sur le message du secteur, qui a organisé une action syndicale hier et qui s'est manifesté via la carte blanche dans la presse cette semaine. Ce message est le suivant : l'associatif est toujours resté ouvert parce qu'il s'agit d'un service essentiel au citoyen. Comme vous venez de nous le confirmer en évoquant l'application des mesures de télétravail à la fonction publique, leur crainte est grande de voir les services des administrations fermer leur accès au public et ne rester disponibles que par téléphone ou à distance.

Je veux relayer leur demande : il faut garder une permanence physique dans la fonction publique. Les citoyens en ont besoin, particulièrement dans les milieux les plus précaires.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je vous remercie pour ces compléments d'information. Nous serons tous très attentifs à l'épisode budgétaire qui approche.

Vous êtes revenue, à juste titre, sur la fracture numérique et les actions entreprises par la Commission communautaire française. C'est très intéressant. À l'avenir, je souhaiterais également que nous insistions sur le danger que peut représenter une évolution fulgurante et mal encadrée du numérique. Aujourd'hui, un nombre croissant de scientifiques, de neuroscientifiques, de philosophes et de médecins tirent la sonnette d'alarme : si le numérique comporte de nombreux aspects positifs, il faut toutefois faire attention aux dommages collatéraux possibles.

C'est toute la question de l'éducation au numérique, à laquelle nous n'échappons pas nous-mêmes. Tout évolue tellement vite que nous pouvons tous très rapidement nous sentir dépassés. À travers cette réflexion, nous devons nous demander vers quelle société numérique nous souhaitons nous diriger. Bien sûr, tout ne repose pas uniquement sur la Commission communautaire française. Toutefois, elle pourrait jouer un rôle intéressant en matière de prévention, d'éducation et de sensibilisation aux dangers du numérique.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Madame Groppi, je vous rassure, l'essentiel des missions accomplies par les agents de l'administration de la Commission communautaire française sont des missions de deuxième ligne.

Seul le service PHARE est un service de première ligne, en contact direct avec les citoyens. Les autres sont des

services de deuxième ligne qui soutiennent la première ligne qui, elle, est exercée par des associations. C'est pourquoi j'ai parlé des associations et rappelé le centenaire de la loi sur les associations au début de ma première intervention.

La mise en œuvre du télétravail ne mettra jamais en difficulté les associations qui sont en première ligne. Le service PHARE restera disponible pour les citoyens.

Mme la présidente.- La discussion est close.

La séance est suspendue à 14h53.

La séance est reprise à 15h00.

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- J'ai une pensée pour Octave, un participant de la commission délibérative, qui nous dirait certainement : « C'est un peu rock'n'roll, ces votes ! »

Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 28 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'Union européenne et au Covid Safe Ticket, le formulaire de localisation du passager (PLF) et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique.

Il est procédé au vote.

- 63 membres ont pris part au vote.
- 51 membres ont voté oui.
- 8 membres ont voté non.
- 4 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Victoria Austraet.

Ont voté non : Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

Se sont abstenus: Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi et Véronique Lefrancq.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 28 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'Union européenne et au Covid Safe Ticket, le formulaire de localisation du passager (PLF) et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

La séance est levée à 15h03.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Caroline De Bock, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghyssels, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert, David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt et Alain Maron.

ACCORD DE COOPERATION DU 28 OCTOBRE 2021 VISANT A LA MODIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 14 JUILLET 2021 ENTRE L'ÉTAT FEDERAL, LA COMMUNAUTE FLAMANDE, LA COMMUNAUTE FRANÇAISE, LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, LA REGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNEES LIEES AU CERTIFICAT COVID NUMERIQUE DE L'UE ET AU COVID SAFE TICKET, LE PLF ET LE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES TRAVAILLEURS SALARIES ET DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS VIVANT OU RESIDANT A L'ETRANGER QUI EFFECTUENT DES ACTIVITES EN BELGIQUE

Vu la Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, articles 5, § 1er, I, 87, § 1er, et 92bis;

Vu l'accord de coopération du 14 juillet 2021 et 27 septembre 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique;

ENTRE

L'État fédéral, représenté par le gouvernement fédéral, en la personne d'Alexander De Croo, Premier ministre, et Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturel les fédérales, Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, et Sammy Mahdi, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, et Mathieu Michel, Secrétaire d'État à la Digitalisation;

La Communauté flamande, représentée par le Gouvernement flamand, en la personne de Jan Jambon, Ministre-Président du Gouvernement flamand et Ministre flamand de la politique extérieure, de la Culture, la Digitalisation et les Services généraux, et Wouter Beke, Ministre flamand du Bien-Être, de la Santé publique, de la Famille et de la Lutte contre la Pauvreté;

La Communauté française, représentée par son gouvernement, en la personne de Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président et Bénédicte Linard, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, et Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles;

La Région wallonne, représentée par son gouvernement, en la personne d'Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon et Christie Morreale, Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes;

La Communauté germanophone, représentée par son gouvernement en la personne d'Oliver Paasch, Ministre-Président et Ministre des Pouvoirs locaux et des Finances et Antonios Antoniadis, Vice-Ministre-Président, Ministre de la Santé et des Affaires sociales, de l'Aménagement du territoire et du Logement;

La Commission communautaire commune, représentée par le Collège réuni en la personne de Rudi Vervoort, Président du Collège réuni et Alain Maron et Elke Van Den Brandt, membres chargés de la Santé et de l'Action sociale;

La Commission communautaire française, représentée par son Collège en la personne de Barbara Trachte, Ministre-Présidente chargée de la Promotion de la Santé et Alain Maron Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale;

EST CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1er

Le paragraphe 2 de l'article 2*bis* de l'accord de coopération du 14 juillet 2021, tel que modifié par l'accord de coopération du 27 septembre 2021, est modifié comme suit :

§ 2. – Tant qu'aucune situation d'urgence épidémique n'est déclarée conformément à l'article 3, § 1er, de la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique, l'utilisation du Covid Safe Ticket pour les visiteurs (i) des événements de masse, des expériences et projets pilotes et dancings et discothèques et (ii) les établissements et facilités pour lesquels l'utilisation du Covid Safe Ticket peut être appliquée après le 31 octobre 2021 doit être explicitement prévue dans un décret ou un arrêté d'une entité fédérée. L'entité fédérée compétente devra rendre applicables les articles concernant le cadre juridique du Covid Safe Ticket ou expliquant ce cadre juridique conformément à l'article 13ter, en déterminant une durée maximale de validité des mesures et modalités émises par le décret ou l'arrêté. L'entité fédérée compétente devra rendre applicables les articles relatifs au cadre juridique du Covid Safe Ticket ou fixant ce cadre juridique conformément à l'article 13ter, en déterminant une durée maximale de validité des mesures et modalités émises par le décret ou l'arrêté d'exécution. Les articles rendus applicables par l'entité fédérée conformément à l'article 13ter ont comme date d'expiration le 30 juin 2022.

Article 2

Le paragraphe 3 de l'article 2*bis* de l'accord de coopération du 14 juillet 2021, tel que modifié par l'accord de coopération du 27 septembre 2021, est modifié comme suit :

§ 3. – Dès que et seulement tant qu'une situation d'urgence épidémique est déclarée conformément à l'article 3, § 1^{er}, de la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique, (i) les articles 2*bis*, § 2, et 13*ter*, § 3, de cet accord de coopération sont suspendus sous les conditions prévues dans le présent paragraphe, et (ii) les entités fédérées ne peuvent plus prévoir l'utilisation du Covid Safe Ticket pour l'accès aux événements de masse, aux expériences et projets pilotes et aux discothèques et dancings maintenant que cela est réglementé par l'accord de coopération.

Les décrets, ordonnances et instruments d'exécution mis en œuvre sur base de ces articles 2bis, §§ 1er et 2, 13bis et 13ter par les entités fédérées, le cas échéant, ne s'appliquent plus, en ce qui concerne l'utilisation du Covid Safe Ticket pour l'accès aux événements de masse, aux expériences et projets pilotes et aux discothèques et dancings dès que et tant que la situation d'urgence épidémique est déclarée conformément à l'article 3, § 1er, de la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique. Il en va de même pour les arrêtés ou actes pris par les bourgmestres et gouverneurs sur la base de l'article 13ter, § 3.

Les règles d'utilisation du Covid Safe Ticket dans les établissements et facilités énumérés à l'article 1^{er}, § 1^{er}, 21°, de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 et telles que prévues par un décret ou une ordonnance pris par les entités fédérées sur base de ces articles 2*bis*, §§ 1^{er} et 2, 13*bis* et 13*ter* ne peuvent entrer en conflit avec les mesures prises conformément à la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique.

Dès que et tant qu'une situation d'urgence épidémique est déclarée, l'utilisation du Covid Safe Ticket pour l'accès aux événements de masse, aux expériences et projets pilotes et aux discothèques et dancings est expressément réglementée par l'accord de coopération, par le biais des dispositions de cet accord de coopération visant l'utilisation du Covid Safe Ticket pour l'accès aux événements de masse, aux expériences et projets pilotes et aux discothèques et dancings, et conformément à la réglementation qui est ou était valable jusqu'au 31 octobre 2021, étant entendu que

- (i) les modalités concrètes d'exécution doivent être déterminées pour autant que ce soit nécessaire par un arrêté d'exécution conformément à l'article 4, § 1^{er}, de la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique ou, le cas échéant, dans un accord de coopération d'exécution tel que visé à l'article 92bis, §1^{er}, troisième alinéa, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles;
- (ii) par dérogation aux dispositions du premier et deuxième alinéas du présent paragraphe, le pouvoir des entités fédérées, conformément à l'article 13bis, § 2, 3°, de prendre ou de maintenir, en ce qui concerne l'utilisation du Covid Safe Ticket pour l'accès aux événements de masse et aux expériences et projets pilotes, des mesures plus strictes que celles prises en vertu de l'article 4, § 1er, de la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative en cas de situation d'urgence épidémique, reste inchangée lorsque et tant que la situation d'urgence épidémique est déclarée; et
- (iii) le pouvoir des bourgmestres et gouverneurs, chacun pour son territoire, de prendre des mesures concernant l'utilisation du Covid Safe Ticket pour l'accès aux événements de masse, aux expériences et projets pilotes et, qui sont plus strictes que celles prises sur base de l'article 4, § 1^{er}, de la loi du 14 août relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique, peuvent encore être prises sur base et conformément aux modalités de l'article 13bis, § 3, de l'accord de coopération. En ce qui concerne le pouvoir des bourgmestres décrit ci-dessus, peut par dérogation à ce qui est prévu à l'article 13bis, § 3, seulement être soutenue sur l'article 4, § 2, de la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique. En ce qui concerne le pouvoir des bourgmestres décrit ci-dessus, il ne peut être exercé qu'après avoir recueilli l'avis des Gouverneurs, compétents sur leur territoire

Dès qu'il sera mis fin à la situation d'urgence épidémique conformément aux dispositions de la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique, les dispositions des articles 2bis, § 2, 13ter seront à nouveau en vigueur et ces dispositions seront à nouveau pleinement d'application.

Les dispositions relatives à l'utilisation du Covid Safe Ticket pour l'accès aux événements de masse, aux expériences et projets pilotes et aux discothèques et dancings, telles que prévues dans les décrets, ordonnances et les instruments d'exécution pris par les entités fédérées sur base des articles 2bis, § 2, et 13ter, seront à nouveau en vigueur et ces dispositions seront à nouveau pleinement d'application, dès qu'il sera mis fin à la situation d'urgence épidémique. Il en va de même pour les arrêtés ou actes pris par les bourgmestres et gouverneurs sur la base de l'article 13ter, § 3.

Article 3

La disposition de l'article 13*bis*, § 2, 2°, de l'accord de coopération du 14 juillet 2021, tel que modifié par l'accord de coopération du 27 septembre 2021, est modifié comme suit :

2° rendre l'utilisation du Covid Safe Ticket facultative ou obligatoires pour les visiteurs des établissements et facilités pour lesquels l'utilisation du -Covid Safe Ticket peut être appliquée conformément à l'article 2bis et à l'article 13bis, § 2, 1°;

Article 4

Le présent accord de coopération visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre en vigueur à la date de la publication du dernier texte de l'assentiment au *Moniteur belge*.

Fait à Bruxelles, le 28 octobre 2021 en un exemplaire original.

Le Premier Ministre, Alexander DE CROO

La Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur et des Institutions culturelles fédérales, Sophie WILMÈS

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Frank VANDENBROUCKE

La Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, Annelies VERLINDEN

> Le Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Sammy MAHDI

Le Secrétaire d'État à la Digitalisation, Mathieu MICHEL

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand et Ministre flamand de la Politique extérieure, de la Culture, la Digitalisation et les Services généraux, Jan JAMBON

Le Ministre flamand du Bien-Être, de la Santé publique, de la Famille et de la Lutte contre la Pauvreté, Wouter BEKE

Le Ministre-Président de la Communauté française, Pierre-Yves JEHOLET

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, Bénédicte LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Valérie GLATIGNY

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, Elio DI RUPO

La Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes du Gouvernement wallon, Christie MORREALE

Le Ministre-Président et Ministre des Pouvoirs locaux et des Finances de la Communauté germanophone, Oliver PAASCH

Le Vice-Ministre-Président et Ministre de la Santé et des Affaires sociales, de l'Aménagement du territoire et du Logement de la Communauté germanophone, Antonios ANTONIADIS Le Président du Collège réuni de la Commission communautaire commune, Rudi VERVOORT

Le membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune, ayant la Santé et l'Action sociale dans ses attributions, Alain MARON

Le membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune, ayant la Santé et l'Action sociale dans ses attributions, Elke VAN DEN BRANDT

> La Ministre-Présidente chargée de la Promotion de la santé, Barbara TRACHTE

Le Ministre, membre du Collège chargé de l'Action sociale et de la Santé, Alain MARON

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION PLÉNIÈRE VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

1. Généralisation de l'Éducation à la Vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en Région bruxelloise francophone : à quelle échelle de temps et à quel coût ?

2. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Nicole Nketo Bomele, M. Martin Casier, Mme Delphine Chabbert, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, Mme Gladys Kazadi, M. Marc Loewenstein, M. Pierre-Yves Lux, M. Christophe Magdalijns, M. Ahmed Mouhssin, M. John Pitseys, Mme Magali Plovie (présidente) et Mme Viviane Teitelbaum.

<u>Assistaient également à la réunion</u>: Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) ainsi que Mme Alice Lannoo et Mme Claire Duchêne (personnes auditionnées).

COMMISSION DÉLIBÉRATIVE DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021

- 1. « Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ? » Phase délibérative
- 2. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Latifa Aït-Baala, Mme Barzin Clémentine, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, M. Marc Loewenstein, Mme Joëlle Maison, Mme Magali Plovie (présidente) et Mme Farida Tahar ainsi que trente-deux citoyennes et citoyens bruxellois tirés au sort.

Membres excusés: Mme Elisa Groppi, et M. Petya Obolensky, ainsi que quatre citoyens bruxellois.

COMMISSION DÉLIBÉRATIVE DIMANCHE 24 OCTOBRE 2021

- 3. « Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ? » Lecture et approbation du rapport
- 4. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Latifa Aït-Baala, Mme Barzin Clémentine, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, M. Marc Loewenstein, Mme Joëlle Maison, Mme Magali Plovie (présidente) et Mme Farida Tahar ainsi que trente-deux citoyennes et citoyens bruxellois tirés au sort.

Membres excusés: Mme Elisa Groppi, et M. Petya Obolensky, ainsi que quatre citoyens bruxellois.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ MARDI 26 OCTOBRE 2021

- 1. Suivi du Jeudi de l'hémicycle du 4 mars 2021 sur la thématique des « Drogues à Bruxelles »
- 2. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, Mme Zoé Genot, Mme Fadila Laanan, M. Christophe Magdalijns (supplée Mme Nicole Nketo Bomele) et Mme Farida Tahar (présidente).

<u>Membres absents</u>: M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz (excusée), M. Ahmed Mouhssin et M. David Weytsman (excusé).

Assistaient également à la réunion: M. Christophe De Beukelaer et M. Julien Uyttendaele (députés), ainsi que M. Tom Decorte et Mme Christine Guillain (personnes auditionnées).

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

- 2021/2665 modifiant le budget de la Commission communautaire pour l'année 2021 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 04
- 2021/2596 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2021 par transfert de crédit entre allocations de base du programme 1 de la mission 22
- 2021/2277 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2021 par transfert de crédit entre allocation de base de la mission 31

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que, en ce qu'ils excluent l'enfant abandonné par ses deux parents encore vivants du bénéfice de l'allocation d'orphelin prévue par l'article 50bis de la loi générale relative aux allocations familiales du 19 décembre 1939, l'article 56bis, § 1^{er} et § 2, alinéa 4, et l'article 58, alinéa 1^{er}, de la même loi ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus isolément ou en combinaison avec les articles 2, 3 et 26, paragraphe 1, de la Convention relative aux droits de l'enfant (128/2021);
- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que les questions préjudicielles n'appellent pas de réponse (129/2021);
- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour :
 - annule dans le décret de la Région flamande du 3 mai 2019 « sur les routes communales » les mots « ou de déplacement » à l'article 26, § 3;
 - 2. sous réserve de ce qui y est dit, rejette les recours pour le surplus (130/2021);
- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour, compte tenu de ce qui y est dit, rejette le recours en annulation de la loi du 2 mai 2019 « modifiant le Code de droit économique, visant à inscrire les milieux d'accueil de la petite enfance dans le champ des exceptions aux droits d'auteur », introduit par la scrl « Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs » (SABAM) et autres (131/2021);
- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle n'appelle pas de réponse (132/2021);
- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 348-11 de l'ancien Code civil, tel qu'il a été modifié par l'article 8 de la loi du 20 février 2017 « modifiant le Code civil, en ce qui concerne l'adoption », ne viole pas les articles 10, 11, 22 et 22bis de la Constitution, en ce que, sauf dans les cas où il s'agit d'une nouvelle adoption ou de l'adoption de l'enfant ou de l'enfant adoptif d'un époux, d'un cohabitant ou d'un ancien partenaire à l'égard duquel un engagement parental commun existe, il ne permet au tribunal de la famille d'écarter le refus de la mère de l'enfant de consentir à l'adoption que lorsque la mère s'est désintéressée de l'enfant ou en a compromis la santé, la sécurité ou la moralité (133/2021);
- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 37/1, § 1^{er}, alinéas 2 et 3, de la loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (134/2021);
- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - 1. les première, deuxième, troisième et quatrième questions préjudicielles ne sont pas recevables ;

- l'article 29, alinéa 3, du Code d'instruction criminelle ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;
- l'article 70, §§ 1^{er} et 2, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'article 70, § 1^{er}, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 1^{er} du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (135/2021);
- l'arrêt du 7 octobre 2021 par lequel la Cour, chambre restreinte, statuant à l'unanimité des voix, dit pour droit que la « demande préjudicielle près de la Cour constitutionnelle de Belgique en manquement et en annulation dans le cadre de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement » est manifestement irrecevable (136/2021);
- l'arrêt du 14 octobre 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles D.2, 56°bis, D.33/1, D.34, D.37 et D.40, § 1er, du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, tel qu'il a été modifié par le décret de la Région wallonne du 4 octobre 2018 « modifiant divers textes, en ce qui concerne les cours d'eau », introduit par la sa « Immobilière de Famelette » (137/2021);
- l'arrêt du 14 octobre 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 2 de la loi du 5 mai 2019 « insérant dans le Code pénal un article 55bis, en ce qui concerne la récidive », introduit par l'asbl « Ligue des droits humains » (138/2021);
- l'arrêt du 14 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - la première question préjudicielle n'appelle pas de réponse;
 - l'article 44 du Code des impôts sur les revenus 1964 (actuellement article 49 du Code des impôts sur les revenus 1992) ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (139/2021);
- l'arrêt du 14 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - 1. l'article 38, § 3sexies, de la loi du 29 juin 1981 « établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés », tel qu'il a été modifié par la loi du 28 décembre 2011 « portant des dispositions diverses » et par la loi du 30 juillet 2013 « portant des dispositions diverses », ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec le principe de la non-rétroactivité des lois et avec le principe de la sécurité juridique ;
 - l'article 38, § 3sexies, alinéa 5, de la loi du 29 juin 1981, tel qu'il a été inséré par l'article 24 de la loi du 30 juillet 2013 « portant des dispositions diverses », ne viole pas l'article 16 de la Constitution, lu en combinaison ou non avec l'article 1^{er} du Premier

C.R. N° 48 (2021-2022)

Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (140/2021);

- l'arrêt du 14 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle n'appelle pas de réponse (141/2021);
- l'arrêt du 14 octobre 2021 par lequel la Cour rejette les recours en annulation du décret de la Région flamande du 17 juillet 2020 « validant les conditions environnementales sectorielles pour les éoliennes », introduits par Staf Smits et autres, par la sa « Kijkuit » et autres, par la sa « Robberechts », par Philip Roodhooft et autres, par l'asbl « Aktiekomitee Red de Voorkempen », par Pierre-Ivan Van Noten et Toon Franckaert, par Inge Mestdagh et autres, par Georges Claeys et Johan Anckaert, par Inge Mestdagh et autres et par la commune d'Aalter (142/2021);
- l'arrêt du 14 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 445, § 2, du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il ne permet pas au tribunal civil d'assortir d'un sursis l'amende qu'il prévoit (143/2021);
- l'arrêt du 14 octobre 2021 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - 1. l'article 100, alinéa 1^{er}, 1°, des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, interprété en ce sens que le délai de prescription de cinq ans, dont la victime d'un dommage causé par une autorité publique visée par cette disposition doit tenir compte lorsqu'elle entend réclamer une indemnisation à cette autorité, commence à courir le premier janvier de l'année budgétaire au cours de laquelle la créance d'indemnisation est née, même lorsque la victime n'est informée de l'identité du responsable de ce dommage que plus de quatre ans après ce jour-là, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
 - interprétée en ce sens que ce délai de prescription de cinq ans ne commence à courir que le premier janvier de l'année budgétaire au cours de laquelle la victime est informée de l'identité du responsable de ce dommage, la même disposition législative ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

- 3. la même disposition législative ne viole pas l'article 16 de la Constitution (140/2021);
- les recours en annulation de l'article 6 du décret de la Région flamande du 21 mai 2021 « modifiant le décret du 4 avril 2014 relatif à l'organisation et à la procédure de certaines juridictions administratives flamandes, en ce qui concerne l'optimisation des procédures », introduits par Hugo Bogaerts et autres et par l'asbl « Alctiekomitee Red de Voorkempen »;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 221, § 1^{er}, de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée le 18 juillet 1977, posées par la Cour d'appel d'Anvers;
- le recours en annulation de la loi du 2 avril 2021, du décret de la Communauté flamande du 2 avril 2021, du décret de la Communauté française du 25 mars 2021, du décret de la Communauté germanophone du 29 mars 2021, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 2 avril 2021, du décret de la Région wallonne du 1er avril 2021 et du décret de la Commission communautaire française du 1er avril 2021 « portant de coopération assentiment à l'accord 12 mars 2021 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la Covid-19 », introduit par Charlotte D'Hondt;
- les questions préjudicielles concernant l'article 65/1 de la loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière », posées par le Tribunal de police de Flandre orientale, division Saint-Nicolas;
- les questions préjudicielles concernant l'article 120bis de la loi générale du 19 décembre 1939 relative aux allocations familiales, posées par le Cour du travail d'Anvers, division Anvers;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 128, alinéa
 2, du Code d'instruction criminelle, posées par la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bruxelles;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 61, 1°, de la loi du 2 octobre 2017 « réglementant la sécurité privée et particulière », posées par le Conseil d'État.

